



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) PETR Othe Armance



Pôle d'Équilibre Territorial Rural

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en oeuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et signé le 30 mars 2021 par l'État en région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :

Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'Etat et ses opérateurs;

Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du numérique
- les synergies inter-territoires et interrégionales

Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

| Intitulé du contrat intégré au PTRTE | Date de signature | Echelle du contrat |
|--|----------------------------|--------------------|
| POCE | Septembre 2019 | PETR |
| Contrat de ruralité | 2017 | CCCVA |
| Contrat de ruralité | 2017 | CCPO |
| OPAH | Cabinet choisi en 2021 | CCCVA |
| OPAH | Cabinet choisi en 2021 | CCPO |
| Territoire d'industrie | Protocole d'accord en 2019 | PETR |
| France Services | Janvier 2021 | CCCVA |
| France Services | | CCPO |
| Petites Villes de Demain | 30 Septembre 2021 | PETR |
| Contrat Territoire Lecture | Réflexion en cours | PETR |
| Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel | Réflexion en cours | PETR |

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Diagnostic synthétique de territoire de type AFOM

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture productive de richesses et vectrice d'identité grâce à des savoir-faire reconnus (produits locaux de qualité : AOP Chaource et cidre du Pays d'Othe) • Un tissu artisanal et commercial bien réparti et qui se maintient dans les communes-centres • Une offre touristique de moyenne gamme mais à fort potentiel • Un chômage inférieur à la moyenne départementale • Des ressources naturelles (forêt) et patrimoniales présentes qui sont des supports d'activités économiques • Des infrastructures et des services développés par les communautés de communes pour répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse • Un tissu associatif actif dans les domaines des services de proximité et d'animations culturelles • Des dessertes routières qui s'avèrent un atout réel pour l'accueil de population avec un cadre de vie de qualité | <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'attractivité économique avec une industrie faible et en recul • Faiblesse d'emplois qualifiés sur le territoire • Une population active en baisse • Une offre foncière et immobilière d'accueil des entreprises peu diversifiée et très concurrencée • Des services et un accompagnement des entreprises désorganisés • Un chômage en augmentation touchant en priorité les femmes, conjugué à une fuite des jeunes actifs • Une offre de visites et d'activités touristiques aux moyens limités et une offre événementielle peu développée • Un déficit de notoriété du territoire • Un vieillissement notable de la population à mettre en parallèle avec l'augmentation du nombre de logements vacants • Des professionnels de la santé en nombre et en compétences insuffisants • Absence de transport collectif |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et promouvoir le cadre de vie via les produits de qualité • Mettre en avant la disponibilité du foncier avec la valorisation du parc immobilier d'entreprises et les activités associées • Une économie touristique et culturelle à encourager avec le pôle touristique Othe-Armance • Valoriser la proximité avec Troyes pour consolider l'attractivité résidentielle de jeunes ménages avec un fort potentiel fiscal et des CSP supérieures • Favoriser cette attractivité en développant les services enfance-jeunesse • Développer la « Silver economy » en prenant en charge le vieillissement de la population • Mettre en place une véritable filière-bois | <ul style="list-style-type: none"> • Des artisans et commerçants fragiles à cause d'un vieillissement accru et de leur absence de salariés, la problématique de la reprise d'entreprises • une révision potentielle des politiques publiques territoriales et des subventions publiques en diminution • Un problème de mobilité croissant des personnes âgées et une dégradation du parc de logements |

Quelques chiffres clés

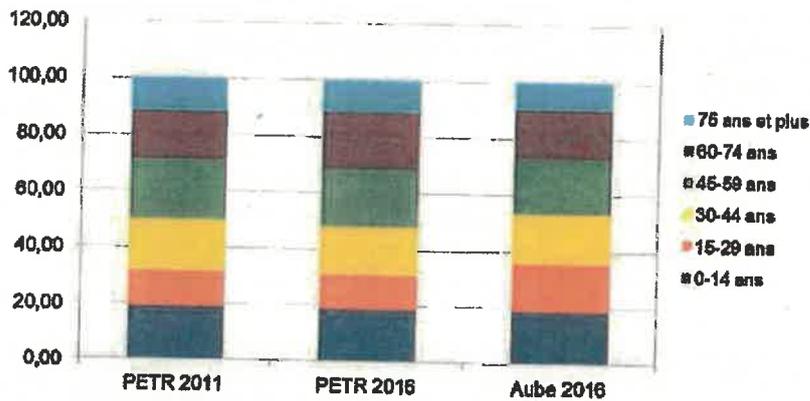
Le PETR Othe Armance est constitué de 2 communautés de communes, regroupant **56 communes**.

La densité de population est de **21,5 Hab/km²** (Aube : 52 hab/km² - Grand Est : 97 hab/km²).

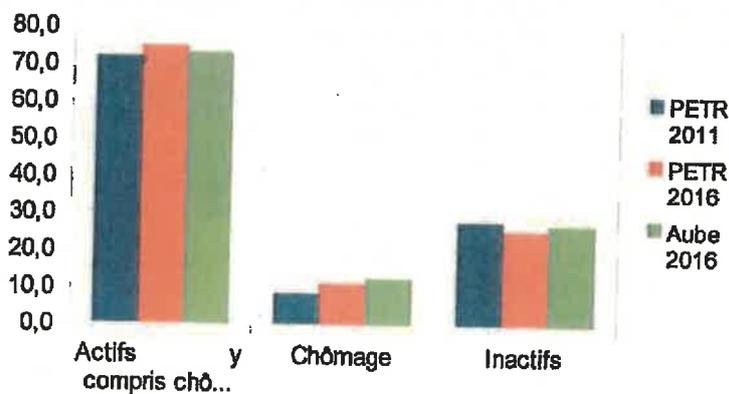
Sa surface est de **906,6 km²**.

| Données Démographiques Nbre d'habitants (Insee) | 1999 | 2010 | 2016 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| CC Pays d'Othe | 6 887 | 7 939 | 7 905 |
| CC Chaourçois Val d'Armance | 10 136 | 10 668 | 10 599 |
| PETR | 17 023 | 18 607 | 18 504 |

Pyramide des âges en 2011 et 2016



Population de 15 à 64 ans



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - PETR Othe Armance

Le tissu économique

Le PETR Othe Armance dispose de nombreux atouts, de par sa situation géographique mais aussi avec un territoire agricole et forestier aux savoir-faire reconnus (Chaource, cidre du pays d'Othe ...)

- Fin 2018 : 856 entreprises et 1 768 établissements
- 75% des entreprises n'ont aucun salarié

| | 2000 | 2017 |
|--------------------|-------|-------|
| Entreprises créées | 158 | 93 |
| Nombre de salariés | 1 803 | 1 472 |

Source : CCI et Urssaf

- 19 hectares de zones d'activité et industrielles peu remplies

L'agriculture

| | 1988 | 2000 | 2010 |
|------------------|-------|------|------|
| Nb Exploitations | 1 240 | 720 | 551 |

Source : Recensement agricole

Le tourisme :

- Hébergement touristique : 1244 lits (Evolution 2018/2019 : + 8,8%)
- Résidences secondaires et logements occasionnels : 1617 logements (2016)
- Augmentation du nombre d'hébergements et montée en gamme

Potentiel de développement économique autour de filières :

- les produits du terroir / AOP
- le patrimoine / vitrail
- le slow tourisme (nature, découverte, produits du terroir)
- l'agro-alimentaire
- le bois...

Marché du travail et accompagnement économique

- Taux de chômage moyen mais déficit tranche d'âge 15-29 ans
- Difficulté de recrutement des entreprises
- Pas de logistique d'accompagnement économique sur le territoire hors GAL et PETR

La transition écologique

Côté transition écologique, le PETR possède de nombreux atouts. Tout d'abord, c'est un territoire vert, avec 36000 ha de forêt, ce qui en fait un véritable poumon vert de l'Aube. Ce territoire héberge le lycée forestier de Crogny, il est spécialisé dans le domaine forestier depuis plus de 50 ans, très connu des professionnels de la filière dans toute la France. Il accueille environ 150 élèves et étudiants. Le site héberge également le Centre d'Initiation à l'Environnement Othe Armance, qui travaille en partenariat rapproché avec la fabrique de territoire « La maison des alternatives » à Chenegy. Il s'est professionnalisé dans l'accompagnement des publics vers la réduction et la valorisation de leurs bio déchets. Le CIE d'Othe et d'Armance développe différents outils et projets permettant à tous les publics, et notamment, dans les écoles et centres de loisirs, de découvrir et d'apprendre leur environnement et ainsi mieux le comprendre, pour mieux le respecter. Le territoire possède un site Natura 2000 (marais de la Vanne) et plusieurs ZNIEFF (dont la forêt d'Othe et ses abords)

- L'espace : 20 hab / km²
- La forêt : 36 000 ha - 22% forêts publiques
- L'agriculture : 64 500 ha
- Les associations dédiées à l'environnement : le CIEOA et Egraine (La maison des alternatives)

Les gros chantiers

- La Gestion de l'eau :
 - Captages d'eau
 - Zones humides
 - Agriculture
- L'énergie :
 - Economies
 - Energies renouvelables
- Les déchets :
 - Ménages
 - Entreprises
 - Economie circulaire
- La préservation des ressources
 - Forêt
 - Biodiversité
 - Eau

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - PETER Othe Armance

Le cadre de vie

Les services à la population ont 2 points faibles : la mobilité et l'offre de santé.
Avec 906 km² de surface, la mobilité est une problématique importante.

o Mobilité :

- o 4 aires de covoiturage (Aix-Villemaur-Palis, Auxon, Ervy Le Chatel, Chaource)
- o Transport à la demande sur Aix-Villemaur-Palis, Ervy Le Chatel et Chaource
- o Pas de train
- o Quelques bus (dont la possibilité de prendre les bus scolaires s'il y a de la place)

o Personnes âgées :

- o 3 Ehpad (Ervy, Chaource, Aix) → 249 lits. Auxon fermeture dans 2 ans,
- o De nombreuses animations proposées par l'ADMR et Mona Lisa (offre à faire connaître)
- o Portage de repas : 9700 repas en 2018
(ex : 5 900 repas sur CCPO et 3800 repas sur CCCVA)

o Enfance-petite enfance :

- o 2 crèches (Aix, Chaource) → 32 places.
- o 85 Assistantes Maternelles → 300 places.
- o 2 MAM (Neuville/Vanne et Ervy le chatel)
- o 1 MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) à Ervy le Chatel → 18 places
- o 1400 élèves scolarisés en primaire, 1000 en collèges (3), 200 en lycée (lycée forestier)

o Services au public :

- o 1 Centre Médico-social à Aix en Othe
- o 1 Maison France Services à Chaource et une annexe à Ervy le Chatel.
- o De nombreuses permanences à Aix en Othe, Ervy et Chaource (mais pas en MSP)

o Santé :

- o 3 maisons de santé à Chaource, Auxon et Aix en Othe
- o 4 pharmacies (Aix – Auxon – Chaource – Ervy)
- o Le manque et le vieillissement des médecins est un problème majeur

La Culture

- o Acteurs culturels :
 - o Grande diversité de disciplines
 - o Pas ou peu de mutualisation de moyens.
- o Manifestations culturelles :
 - o Diversité des disciplines
 - o Plusieurs événements fédérateurs
 - o Budgets communication très restreints.
 - o Les événements liés au patrimoine sont très populaires
- o Les lieux : Diffusion, Résidence & Exposition :
 - o 1 lieu équipé : Le chaudron
 - o Plusieurs lieux de résidence et d'exposition
 - o 2 studios d'enregistrement
 - o Manque d'un parc de matériel
- o Patrimoine :
 - o Peu de lieux avec visites
 - o Plusieurs circuits proposés par l'Office de Tourisme
 - o Atouts : nature, patrimoine beau XVI^e, gastronomie, savoir-faire.
- o Musées :
 - o 2 lieux gérés par les collectivités
 - o Pb de pérennité sur les autres lieux
- o Pratique artistique :
 - o Musique : beaucoup de choix mais pas de contact entre les acteurs.
 - o Arts plastiques : offre riche mais méconnue
 - o Manque d'offre en danse, théâtre et photo
 - o Lecture : 24 bibliothèques, 5 permanents et 83 bénévoles. Disparité dans les surfaces et heures d'ouverture.
- o Artistes et artisans :
 - o Nombreux artistes mais fragilité du secteur
- o Médiation culturelle :
 - o 1400 élèves en primaire, 1000 en collège et 200 en lycée
 - o Nombreux acteurs du territoire travaillent avec l'EN mais pas tous sur le territoire.
 - o En EHPAD, budgets animations variables (de 1,5 K€ à 8K€)
 - o En bibliothèques, pas ou peu d'animations (sauf bourgs centres)

Stratégie de développement du territoire

Le Projet de Territoire

Le PETR, lors de sa création, en 2019, s'est donné un an pour écrire un projet de territoire. La démarche fait l'objet d'une concertation. Elle associe notamment, outre les EPCI, la Conférence des Maires et le Conseil de développement, les communes, ainsi que les partenaires institutionnels.

Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle (SCoT, SRADDET, ...)

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, et aux communautés de communes ayant été associés à son élaboration.

Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des communautés de communes qui le composent.

Une coconstruction du projet : la concertation au coeur de la démarche initiée

Le PETR a confié au conseil de développement l'organisation de la mise en place des groupes de travail nécessaires à son élaboration.

Le conseil de développement a mis en place des groupes de travail mixtes (élus + société civile) afin d'être en permanence en rapport avec la réalité du territoire.

2 agents de développement du PETR ont été mis à disposition du conseil de développement afin de se charger de l'organisation des groupes de travail et la rédaction du projet de territoire.

La concertation s'est faite sous la forme de commissions mixtes (élus PETR & société civile). Sur l'année 2019, ce sont :

- 20 commissions
- 61 entretiens
- 23 réunions
- 400 personnes

Le projet de territoire a été voté dans les 2 communautés de communes et au PETR à l'unanimité en Décembre 2019. Il couvre la période 2019-2030.

Le projet de territoire a défini les enjeux. Les enjeux conditionnent les objectifs.

L'année 2020 aurait dû être consacrée à définir un plan d'actions, afin d'atteindre les objectifs définis. Mais la pandémie et les élections ont ralenti temporairement ce processus.

Les nouveaux élus ont repris les travaux, dès septembre 2020, en y fixant certaines priorités, notamment sur la jeunesse, le slow tourisme et la prise de compétence mobilité.

Les enjeux du projet de territoire (adoptés fin 2019)

Economie :

- Soutenir les activités et valoriser les ressources présentes sur le territoire (Facilitation de l'initiative économique, Gestion territoriale des emplois et des compétences et Accompagnement social, Maintien des services et commerces, Mise en réseau)
- Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux établissements (partenariats, Services aux entreprises, promotion, développement de filières)

Transition écologique :

- Réduire notre impact sur le changement climatique (Bâtiment, Forêt et biodiversité, Agriculture, Circuits courts)
- Préserver et favoriser la biodiversité et économiser nos ressources naturelles (Déchets, Forêt et bocages, Agriculture, Sensibilisation / Animation)
- Mobiliser le citoyen et l'intégrer au cœur de la démarche (Sensibilisation, Amélioration de l'habitat, Réduction des déchets, Gaspillage alimentaire, Économie circulaire, Circuits courts)

Cohésion sociale et territoriale

Sous-thématique cadre de vie :

- Pallier au manque et au vieillissement des médecins sur le territoire
- Mettre en réseau les acteurs et faire connaître l'offre de services
- Renforcer, structurer et rendre visible l'accès aux services
- Engager une réflexion sur la mobilité à l'échelle du territoire

Sous-thématique culture :

- Pérenniser le tissu associatif et le réseau des acteurs culturels du territoire
 - Accompagner et mettre en réseau les acteurs (Réflexion sur la création et la mutualisation d'emplois, Soutien à la création de projets pour le territoire, Temps de rencontres, d'inter-connaissances, Mission de veille, de ressource, Ingénierie)
- Appropriation, sensibilisation et transmission du patrimoine naturel et culturel
 - Valoriser les lieux patrimoniaux (Actions culturelles, évènementiel, EAC)
- Permettre aux habitants d'avoir une pratique artistique
 - Faire connaître l'offre culturelle du territoire (Agenda, guide ...)
 - Réflexion sur la lecture publique et l'enseignement artistique (Contrat Territoire Lecture, Etude sur l'enseignement artistique)
 - Priorité en direction de la jeunesse
 - Développer la médiation culturelle pour tous les publics (Etude sur les usages et les besoins de la population en matière d'activités culturelles, Actions culturelles dans les lieux du territoire)

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire

Deux catégories de projets seront identifiées dans le présent pacte :

- ceux financés par le plan de relance, en mesure de démarrer rapidement (réalisation en 2021 ou 2022)
- et ceux « à faire mûrir » s'inscrivant à plus long terme d'ici 2026.

A noter que des projets portés par des maîtres d'ouvrage du secteur privé (entreprises, associations, etc.) financés ou pas par le plan de relance, et situés dans le périmètre de l'intercommunalité peuvent figurer dans le tableau ci-après.

Les projets plan de relance

CCCVA : Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armance

CCPO : Communauté de Communes du Pays d'Othe

| Intitulé du projet | Porteur | Démarrage |
|---|-------------------------------|-----------|
| <i>Thématique Economie</i> | | |
| Atelier métiers d'art – réhabilitation bâtiment pan de bois XVII ^e ruelle de l'hôpital | Commune d'Ervy le Chatel | 2022 |
| Installation de deux commerces | Chaource : privé (entreprise) | 2022 |
| Espace de coworking Aix en Othe | CCPO | 2022 |
| Recrutement manager de commerce | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Réalisation d'une zone d'activité économique, terrain de la Croix Boudriot, à Ervy-le-Châtel | CCCVA | 2022 |
| Logement jeunes actifs / activités innovantes et métiers d'art – réhabilitation bâtiment pan de bois XVII ^e 2 rue du 11 novembre | Commune d'Ervy le Chatel | 2022 |
| Achat pour création dépôt de pain et épicerie, bureau des associations et rangement | Commune de Lignières | 2022 |
| Rénovation & isolation bâtiment communal en vue de location ou commerce | Commune de Chamoy | 2022 |
| <i>Thématique transition écologique</i> | | |
| Rénovation énergétique du logement communal | Commune de Praslin | 2022 |
| Isolation et double vitrage pour la mairie | Commune de Lignières | 2022 |
| Mise aux normes et isolation logements communaux Place Belle Croix et rue des AFN (changement fenêtres et chauffage) | Commune de Saint Phal | 2022 |
| Mise aux normes salle modulaire route de Chamoy (isolation toiture, façade, changement menuiserie, pose sol, remise en état) | Commune de Saint Phal | 2022 |
| Eclairage LED | Commune de Chenegy | 2022 |
| Amélioration énergétique bâtiments communaux | Commune de Lagesse | 2022-23 |
| Rénovation énergétique d'un bâtiment de la commune : isolation et toit. | Commune de Chaource | 2022 |
| Chaudière à granulés mairie | Commune de Chenegy | 2022 |
| Reconstruction salle polyvalente isolation panneaux solaires pompe à chaleur | Commune de Bercenay en Othe | 2022 |
| Etude pour chaufferie biomasse Pâlis | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - PETR Othe Armance

| | | |
|--|--|---------|
| Rénovation thermique des bâtiments publics | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2021 |
| Parc photovoltaïque à La-Loge-Pomblin | CCCVA | 2022 |
| Parc photovoltaïque à Lagesse | CCCVA | 2022 |
| Isolation et chauffage salle des fêtes | Commune de Villeneuve au chemin | 2022 |
| Isolation mairie, archives, bureau et point lecture | Commune de Villeneuve au chemin | 2022 |
| Aire de covoiturage Vulaines | Département de l'Aube | 2022 |
| Chauffage mairie et logement communal | Commune de Villeneuve au chemin | 2022 |
| <i>Thématique cohésion territoriale</i> | | |
| Restauration et extension local technique & pompiers | Commune de Chamoy | 2022 |
| Salle culturelle à Chessy-les-Prés | CCCVA | 2022 |
| Espace musée numérique (Micro Folie) | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2021 |
| Réhabilitation et agrandissement médiathèque municipale | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Création espace socio-culturel (musée, salle d'exposition, point lecture, accueil jeunes) | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Résidence d'artistes (festival musique baroque) – réhabilitation bâtiment pan de bois XVII ^e parvis de l'église | Commune d'Ervy le Chatel | 2022 |
| Micro-folie – Aménagement et équipement médiathèque R+1 | Commune d'Ervy le Chatel | 2022 |
| Construction d'un tiers-lieu associatif | Commune de Chaource | 2022 |
| Centre socio-culturel | Commune d'Auxon | 2022 |
| Fonds de parc de matériel scénique mutualisé | Association Festival en Othe - Auxon | 2022 |
| Réhabilitation Collégiale de Villemaur sur Vanne et de son jubé | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2021 |
| Remise à niveau technique de l'Orgue de Chaource | Commune de Chaource | 2022 |
| Restauration de l'église | Commune de Chamoy | 2022 |
| Mise en valeur plan d'eau Villemaur sur Vanne | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Réfection des vitraux et de la toiture de l'église | Commune de Villeneuve au Chemin | 2022 |
| Rénovation sol église | Commune de Chenegy | 2022 |
| Crépis du clocher de l'église | Commune de Lignièrès | 2022 |
| Réhabilitation d'une maison en gîte, 6 chambres pour 14 couchages) et salle de séminaire | Commune d'Etourvy | 2022 |
| Salle de conférence porte médiévale Saint-Nicolas | Commune d'Ervy le Chatel | 2022 |
| Rénovation des cuisines du Domaine St Georges d'Etourvy | Foyer Rural de Grand Secteur d'Etourvy | 2022-23 |
| Construction d'une halte randonneur | Foyer Rural de Grand Secteur d'Etourvy | 2022 |
| Sentiers pédagogiques | CCPO | 2022 |
| Réfection sanitaires école primaire Jean Moulin | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Création lieu d'accueil Enfant-Parent (LAEP) | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - PETR Othe Armance

| | | |
|--|---|------|
| Création club ado et structure information jeunesse | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Aménagement d'une structure d'accueil petite enfance à Chamoy | CCCVA | 2022 |
| Labellisation « Ville amie des enfants » | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Réhabilitation de l'école primaire | Commune de Chaource | 2022 |
| Construction d'une aire de jeux | Commune de Chaource | 2022 |
| Salle multi sport à Chaource | CCCVA | 2022 |
| Création d'un terrain multi sports | Commune de Chamoy | |
| City stades et aires de Jeux | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2021 |
| Parcours de santé | Commune de Vulaines | 2022 |
| Rénovation sol terrain tennis | Commune de Chenegy | 2022 |
| Extension de la maison médicale de Chaource | CCCVA | 2022 |
| Maison France Services Aix en Othe | CCPO | 2022 |
| Mise en place du transport à la demande | CCPO | 2022 |
| Lutte contre la fracture numérique | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2021 |
| Développement du numérique (labellisation « ville internet ») | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2021 |
| Requalification centre bourg Aix Villemaur Pâlis | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2022 |
| Vidéo surveillance | Commune d'Auxon | 2022 |
| Aménagement de sécurité rue Pasteur | Commune d'Ervy le Chatel | 2022 |
| Requalification rue Denfert Rochereau | Commune d'Ervy le Chatel – Département | 2022 |
| Enfouissement réseaux | Commune de Bercenay en Othe | 2022 |
| Aménagement carrefour giratoire | Commune de Chenegy | 2022 |
| Achat d'équipements (tables, bancs, passerelle, affichage, abri pour les étangs) | Commune de Lignières | 2022 |
| Rénovation de la Maison des Alternatives à Chenegy | Association Egraine - Chenegy | 2022 |
| Aménagement d'un lieu d'accueil bien être | Association Les Petites Herbes Paisy Cosdon | 2022 |

Les projets à plus long terme

CCCVA : Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armance

CCPO : Communauté de Communes du Pays d'Othe

| Intitulé du projet | Porteur | Démarrage |
|---|--|---------------|
| <i>Thématique Economie</i> | | |
| Restaurant routier RN77 – Auxon | Auxon : Privé (entreprise) | A faire mûrir |
| Transformation du château de La Cordelière en un hôtel 4 étoiles avec un restaurant | Chaource : privé (entreprise) | A faire mûrir |
| Extension de la fromagerie | Chaource : privé (entreprise) | A faire mûrir |
| Création d'un four à pain communal | Commune de Maraye en Othe Association Autour d'Othe | A faire mûrir |

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - PETR Othe Armance

| | | |
|--|--|---------------|
| Aire de camping car | Commune d'Auxon | 2023-26 |
| Rénovation de l'ancienne poste en gîte | Commune de Maraye en Othe | A faire mûrir |
| <i>Thématique transition écologique</i> | | |
| Rénovation de la salle des fêtes en BBC | Commune de Maraye en Othe | 2023 |
| Travail sur biodéchets | CCPO | 2023 |
| Isolation thermique salle des fêtes | Commune d'Ervy le Chatel | 2023 |
| Objectif 3 libellules dans le cadre de « Ma commune nature » | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2023 |
| Station hydrogène RN77 | Commune d'Auxon – Département – Communauté de Communes du Chaourçois Val d'Armance | 2024-26 |
| Champ photovoltaïque à Bernon | Privé – 3 exploitants agricoles de Bernon | A faire mûrir |
| Installation borne de rechargement Vulaines | SDEA | A faire mûrir |
| Réhabilitation, isolation et mise aux normes école maternelle (changement menuiserie, plafond, reprise cloisons de doublage) | Commune de Saint Phal | 2023 |
| Réhabilitation et mise aux normes propriété Picart (isolation ensemble du batiment et des sols, combles, menuiseries extérieures isolantes, chauffage au bois) | Commune de Saint Phal | 2024 |
| Mise aux normes Transition écologique et réhabilitation logement communal 4 rue des cafés (isolation extérieure, création sanitaires, isolation fenêtres, combles, remise aux normes des installations électriques) | Commune de Saint Phal | 2023 |
| Mairie de Saint Phal : isolation et changement des menuiseries extérieures et porte d'entrée | Commune de Saint Phal | 2024 |
| Remise à niveau de la salle des fêtes | Commune de Chaource | A faire mûrir |
| Logements / label Ecoquartier | Ervy le Chatel : Privé | A faire mûrir |
| Module ozone | Commune d'Auxon – Département | 2022-26 |
| <i>Thématique cohésion territoriale</i> | | |
| PLUi | CCPO | 2022-26 |
| Caserne des pompiers | Commune d'Auxon | 2022-2023 |
| Développement des mobilités douces (pistes cyclables, vélovoie) | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2023 |
| Réalisation d'un lieu destiné aux pratiquants de la vélo-voie (pièce d'accueil, information, sanitaires, aire de stationnement...), la location et la réparation de vélos, sur le site de l'ancienne gare | Commune d'Ervy le Chatel - CCCVA | A faire mûrir |
| Prolongation des voies cyclables entre la D60 et la D71 | Commune de Maraye en Othe et autres communes concernées | A faire mûrir |
| Réfection stade Aix en Othe | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2023 |

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) - PETR Othe Armance

| | | |
|--|--|---------------|
| City stade | Commune d'Auxon | 2023 |
| Mise en valeur Parc des Fontaines Aix en Othe | Commune d'Aix Villemaur Pâlis | 2023 |
| Maison de l'histoire et du Patrimoine = réhabilitation bâtiment XIX ^e place des petits fossés | Commune d'Ervy le Chatel | 2022-24 |
| Rénovation Halle circulaire | Commune d'Ervy le Chatel | 2022-24 |
| Restauration nef église St-Pierre es Liens | Commune d'Ervy le Chatel | 2022-24 |
| Restauration orgues église Saint-Pierre es Liens | Commune d'Ervy le Chatel | 2022-25 |
| Ateliers activités innovantes (numérique, design ...) | Commune d'Ervy le Chatel | 2023-24 |
| Requalification rue Saint-Pierre, rue du Pont Notre Dame, rue Abbé Thiesson | Commune d'Ervy le Chatel | 2024-25 |
| Requalification rue du 14 juillet | Commune d'Ervy le Chatel – Département | 2024-25 |
| Parvis église Saint-Pierre es Lien | Commune d'Ervy le Chatel | 2024-25 |
| Développement du festival de l'orgue | Commune de Chaource | A faire mûrir |
| Création d'un son et lumière sur l'église | Commune de Chaource | A faire mûrir |
| Augmentation de l'offre d'hébergement touristique | Commune de Chaource | A faire mûrir |
| Cuisine pour salle socio culturelle | Commune d'Auxon | 2024-26 |
| Micro-fole | Commune de Chaource | A faire mûrir |
| Construction d'une chambre funéraire | Chaource : privé (entreprise) | A faire mûrir |
| Projet mini résidence senior Saint Mards en Othe | Privé – CCPO - commune | A faire mûrir |
| Projet mini résidence senior Bercenay en Othe | Privé – CCPO - commune | A faire mûrir |
| Projet mini résidence senior Pâlis | Privé – CCPO - commune | A faire mûrir |
| Logements seniors (résidence expérimentale silver technology) | Ervy le Chatel : Privé | A faire mûrir |
| Rénovation de la halle et requalification du quartier halle | Commune de Chaource | A faire mûrir |
| Création d'un itinéraire culturel autour de Jacques Bachot dans la halle | Commune de Chaource | A faire mûrir |
| Restauration du château de Turgy | Commune de Turgy – CCCVA | A faire mûrir |
| Transformation de la grange du château en salle de convivialité | Commune de Turgy – CCCVA | A faire mûrir |
| Aménagement d'un bâtiment communal pour les associations | Commune de Turgy – CCCVA | A faire mûrir |
| Rénovation de l'ensemble cantine scolaire d'Etourvy | Commune d'Etourvy | 2023 |
| Rénovation complète de l'assainissement non collectif du Domaine St Georges | Commune d'Etourvy | 2023-24 |
| Construction d'un nouveau centre de secours | Commune de Chaource | A faire mûrir |

Les projets prioritaires

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** »

La signature du PTRTE par la Région ne correspond pas à un soutien financier de la Région pour tous les projets qui y sont listés. En effet, chacun de ces projets fera l'objet d'un dépôt de dossier auprès de la Région et sera examiné au regard des dispositifs en vigueur à la date de dépôt de la demande. L'engagement financier de la Région pour chaque projet résultera d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.

Le SCIAT propose que toute modification du pacte (ajout d'une action, enrichissement du diagnostic et/ ou du projet de territoire...) soit retracée dans le PV du comité de pilotage élaboré par l'intercommunalité et validé par ses membres (intercommunalité, Etat, Région, et CD) lors du copil.

Processus de choix et de financement des projets

- Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
- Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
- Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens).

Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE

Les engagements des partenaires

- la signature du PTRTE par chacun des partenaires ne correspond pas à leur soutien financier pour tous les projets qui y sont listés. Les plans de financement qui y figurent le sont à titre purement indicatif.

Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Les engagements de l'État :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

Annuaire des référents du PTRTE

| | | | |
|--|------------------------|--|--|
| PETR Othe Armance | Roger BATAILLE | Président du PETR | mairie-ervy-le-chatel@wanadoo.fr 03 25 70 50 36 |
| PETR Othe Armance | Jean-Philippe LECOQ | Agent de développement culture et cadre de vie | developpement@pays-armance.fr 06 07 32 25 26 |
| Préfecture Aube | Héry RAMILJAONA | Chef du SCIAT | hery.ramiljaona@aube.gouv.fr 03 25 42 36 10 |
| Préfecture Aube | Estelle PALENI | Cheffe du pôle appui territorial | estelle.paleni@aube.gouv.fr 03 25 42 37 70 |
| Direction départementale des Territoires (DDT) | David DUTHEIL | Chef du service connaissance et planification (SCP) | david.dutheil@aube.gouv.fr 03 25 46 20 50 |
| Direction départementale des Territoires (DDT) | Valerie GRUYER | Chef du service habitat et construction durable | valerie.gruyer@aube.gouv.fr 03 25 46 21 30 |
| Direction départementale des Territoires (DDT) | Olivier MERCIER | Chef de bureau habitat privé | olivier.mercier@aube.gouv.fr 03 25 46 20 58 |
| Région Grand Est | Pierre-François GITTON | Directeur de la Maison de la région Troyes/ Chaumont | pierre-francois.gitton@grandest.fr 03 26 70 31 19 |
| Région Grand Est | Isabelle ROUX | Chargée de mission contractualisation - Direction de la Cohésion des Territoires | isabelle.roux@grandest.fr 03 26 70 89 06 |
| Région Grand Est | Jean-Joseph PHILIPPON | Chef du service Développement territorial - Maison de la région Troyes/ Chaumont | jean-joseph.philippon@grandest.fr 06 08 40 62 10 |
| Département de l'Aube | Isabelle DARNEL | Directrice générale adjointe - pôle développement des territoires | isabelle.darnel@aube.fr 03 25 42 52 34 |
| Département de l'Aube | Gaelle Charvaux | Assistante d'Isabelle DARNEL | gaelle.charvaux@aube.fr 03.25.42.51.22 |
| Département de l'Aube | Laëtitia HUNIN | Chargée de mission conduite d'opérations | laetitia.hunin@aube.fr 07 86 59 26 08 |

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte Intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

- Etat : Le Préfet de Département ou son représentant
- Région : Le Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- Département : Le Président ou son représentant.
- EPCI(s) : Le Président du PETR Othe Armance ou son représentant, le Président de la CCCVA ou son représentant, le Président de la CCPO ou son représentant.
- Autres : Opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Un comité de pilotage est mis en place, sous la présidence du PETR.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité de pilotage associera toutes les personnes et organismes utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre du PTRTE (le conseil de développement, associations, entreprises, organismes consulaires, personnes qualifiées, habitants ...)

Le secrétariat du comité de pilotage sera assumé par le secrétariat du PETR.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du PTRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Signataires du pacte

Fait à Troyes, le 20 JAN. 2022

Roger BATAILLE



Président du PETR d'Othe Armance

Jean ROTTNER

Président du conseil régional du Grand Est

Stéphane ROUVÉ

Préfet de l'Aube

Philippe PICHERY

Président du conseil départemental de l'Aube

Annexes

- **Fiches projet des projets prioritaires**
- **Portrait du territoire (fourni par l'ANCT)**
- **Etat des lieux écologique du territoire (fourni par la DDT)**
- **Convention d'adhésion Petites Villes de demain (PVD)**
- **Délibération du porteur du PTRTE**

**FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT
(Dépenses en HT)**

Maître d'Ouvrage

Nom :

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

Descriptif du projet

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie

Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ... :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique

Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Échéancier des réalisations

Date de début des travaux :

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

Coûts totaux prévisionnels

Dépenses (HT) :

Autofinancement :

Indicateurs de suivi

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT – (TTC)

Maître d'Ouvrage

Nom :

Nature : mairies communautés de communes Pays/PETR et syndicats autre :

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :

Téléphone du référent :

Adresse électronique du référent :

Descriptif du projet

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat : POCE Territoire d'industrie
 Contrat de ruralité contrat local de santé autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques : cohésion territoriale, ancrage local de l'économie, transition écologique, résilience sanitaire, préservation du patrimoine, usage du numérique,

Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Échéancier du projet

Date de début :

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet :

Coûts totaux prévisionnels

Dépenses (HT) :

Autofinancement :

Indicateurs de suivi

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS

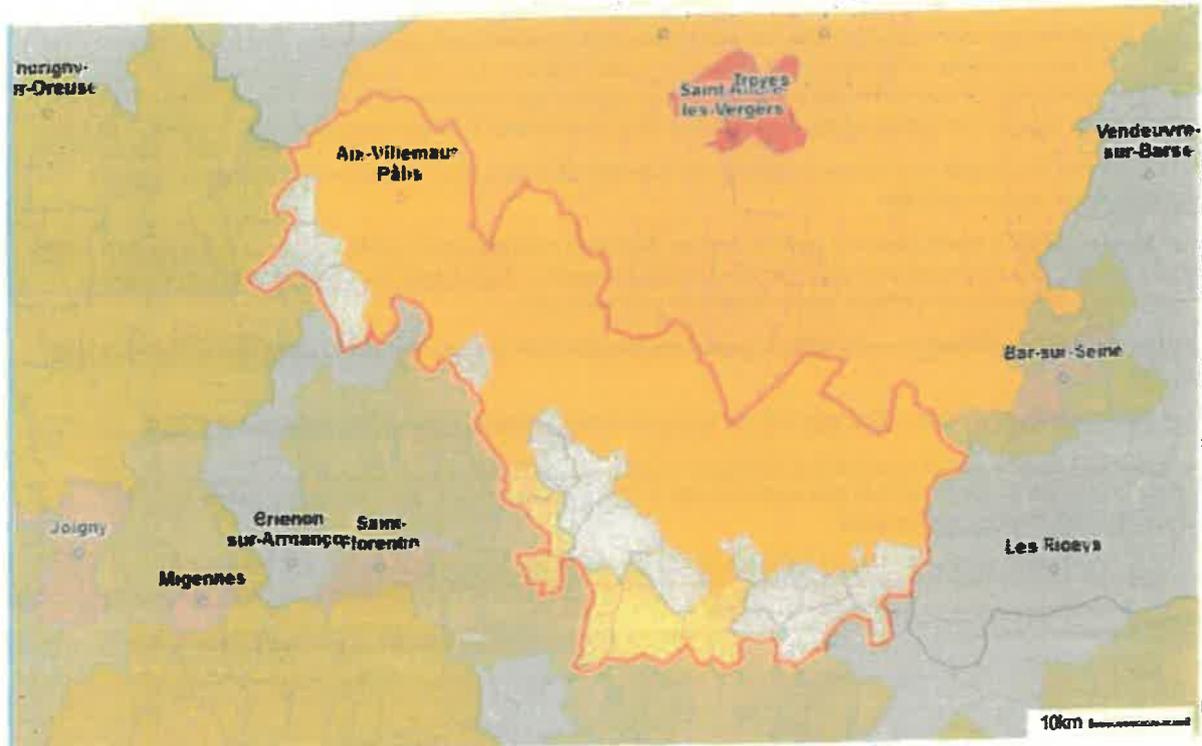
Carte de présentation



Zoné d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche fonctionnelle des territoires : le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)

Quelle insertion de mon territoire dans le zonage en AAV ?
 CRTE Othe-Armance



- Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus (507)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus
- Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants (236)
- Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants

Source : Insee, 2020, géographie au 1er janvier 2020

Comment se répartissent la(les) commune(s) entre les différentes catégories du zonage en AAV ?

| Catégorie | Nombre | | % | |
|--|-------------------|---------------|-------------------|--------------|
| | CRTE Othe-Armance | France | CRTE Othe-Armance | France |
| Commune appartenant à un pôle de 700 000 habitants ou plus | 0 | 507 | 0,0 | 1,4 |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus | 0 | 4 155 | 0,0 | 11,9 |
| Commune appartenant à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants | 0 | 231 | 0,0 | 0,7 |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants | 35 | 5 487 | 62,5 | 15,6 |
| Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants | 0 | 236 | 0,0 | 0,7 |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants | 0 | 7 588 | 0,0 | 21,7 |
| Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants | 0 | 771 | 0,0 | 2,2 |
| Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants | 7 | 7 081 | 12,5 | 20,2 |
| Commune isolée hors influence des pôles | 14 | 8 932 | 25,0 | 25,5 |
| Total | 56 | 34 988 | 100,0 | 100,0 |

Source : Insee, 2010, géographie au 1er janvier 2020

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Comprendre les Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

[Pour en savoir plus sur la constitution des AAV 2020](#)



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

Une approche morphologique des territoires : la grille communale de densité

CRTE Othe-Armance

Quelle ventilation entre les différentes catégories de la grille communale de densité ?



| Catégorie | Nombre | | % | |
|----------------------------------|-------------------|--------|-------------------|--------|
| | CRTE Othe-Armance | France | CRTE Othe-Armance | France |
| Espaces densément peuplés | 0 | 774 | 0,0 | 2 |
| Espaces de densité intermédiaire | 0 | 3 419 | 0,0 | 6 |
| Espaces peu denses | 15 | 18 763 | 28,8 | 56 |
| Espaces très peu denses | 41 | 12 012 | 73,2 | 34 |
| Total | 56 | 34 968 | 100,0 | 100 |

Source : Insee, 2020

- Espaces densément peuplés (774)
- Espaces de densité intermédiaire
- Espaces peu denses (18 763)
- Espaces très peu denses

Source : Insee, 2020

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, adaptés au contexte français par l'Insee en introduisant une finesse supplémentaire pour les territoires faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Cette typologie distingue les communes en fonction de leur degré d'urbanisation et les classe selon quatre degrés de densité. A partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants après agrégation. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants après agrégation. Cette typologie européenne est complétée par la définition de mailles peu denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants au km² et un minimum de 3 000 habitants après agrégation. Les autres carreaux sont considérés comme très peu denses. Chaque commune (ou ensemble supra-communal) est ensuite classée selon la part majoritaire de sa population vivant dans l'un des 4 types de carreaux. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne avec quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses

Pour en savoir plus sur la grille communale de densité



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - ESPACES URBAINS, ESPACES RURAUX, COMMENT ME SITUER ?

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Nombre d'habitants

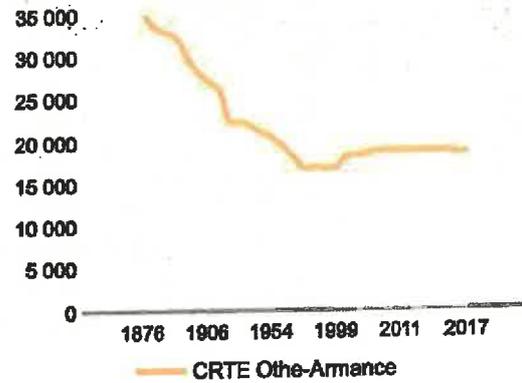
Combien d'habitants aujourd'hui ? Quelle est la densité de population ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|---|----------------------|------------|
| Population au dernier recensement (habitants) | 18 416 | 66 524 339 |
| Densité de population (habitants au km ²) | 20,3 ▼ | 105,1 |

Source : Insee, RP - 2017

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?



Source : Insee, RP 1876-2017

Comment se structurent les dynamiques démographiques ?

Gains/pertes de population

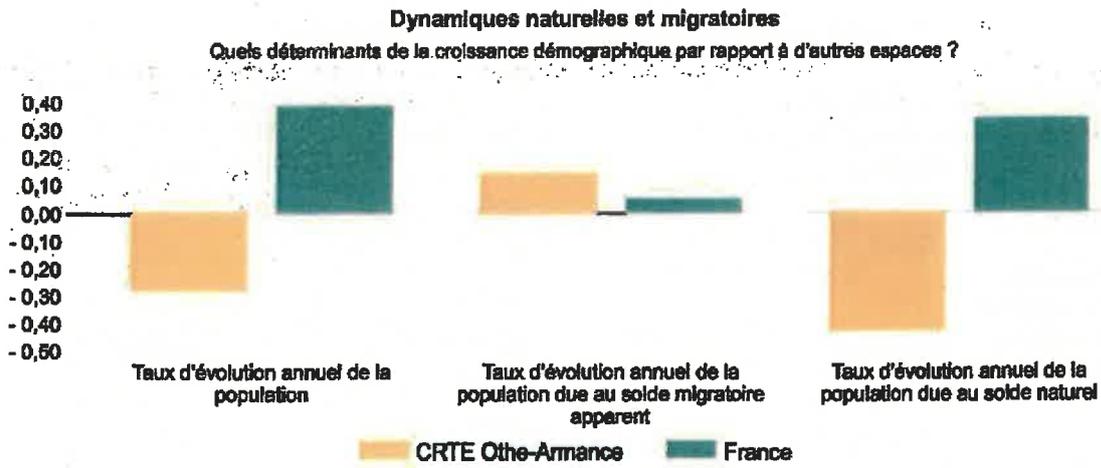
Combien d'habitants mon territoire a-t-il gagné ou perdu ?
Est-ce lié au solde naturel et/ou au solde migratoire ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|--|----------------------|---------|
| Variation annuelle de la population (habitants) | - 54 | 256 620 |
| Variation annuelle de la population due au solde migratoire apparent (habitants) | 27 | 31 786 |
| Variation annuelle de la population due au solde naturel (habitants) | - 80 | 224 854 |

Source : Insee, RP - 2012-2017



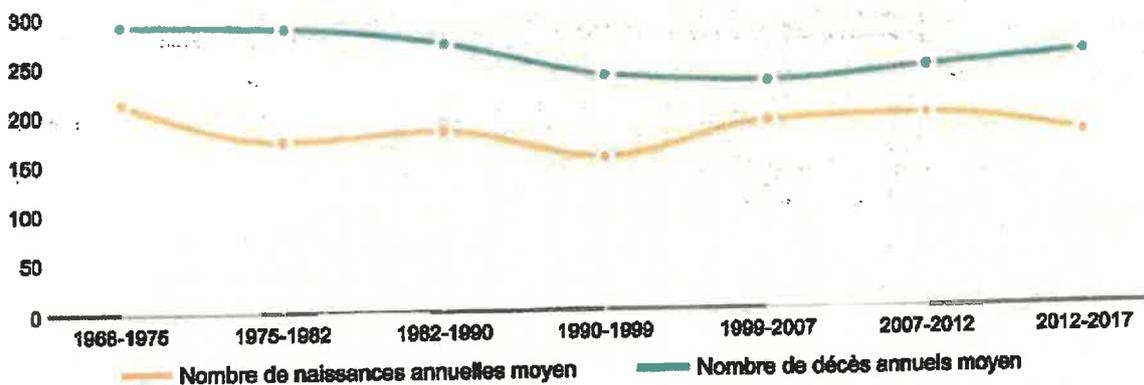
Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?





Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crite), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ?

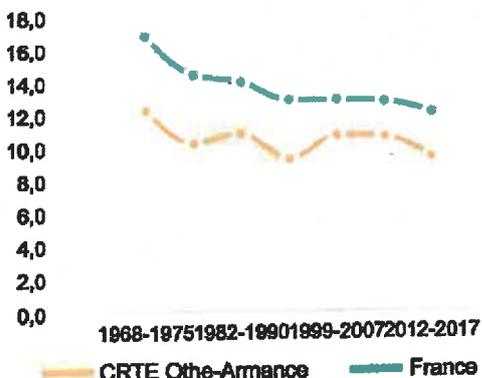
Détail du solde naturel
 Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la natalité

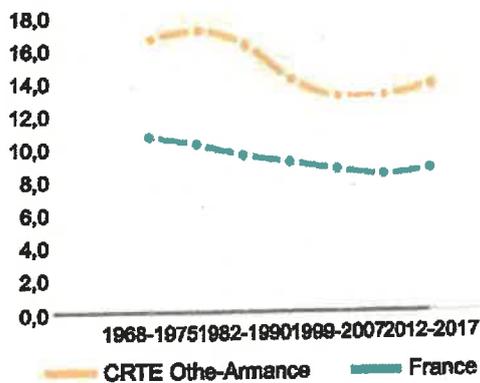
Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



Source : Insee, RP

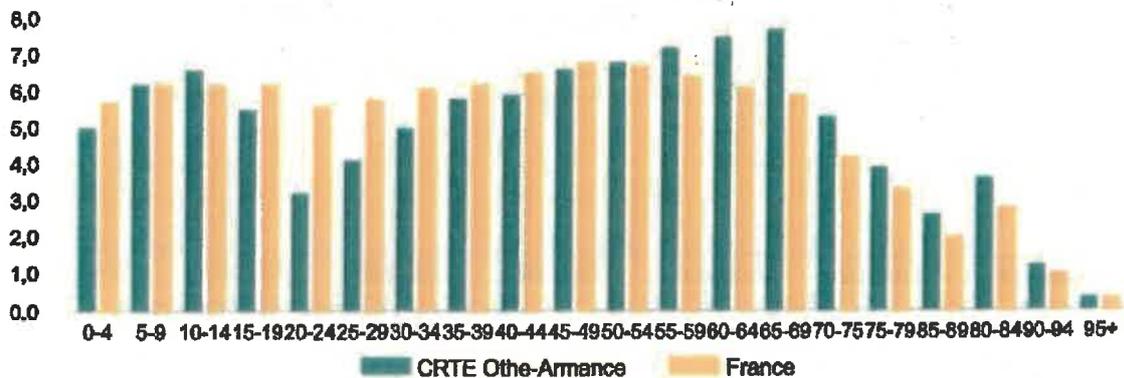


Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?

Age des populations

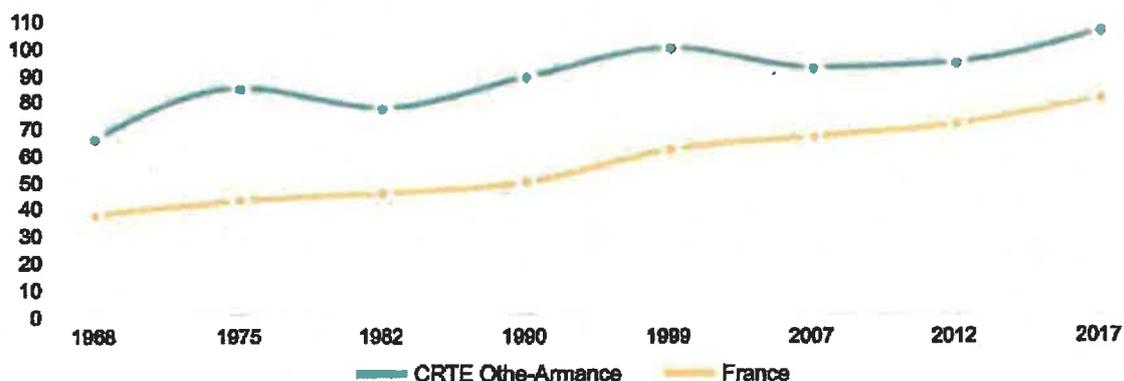
Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?

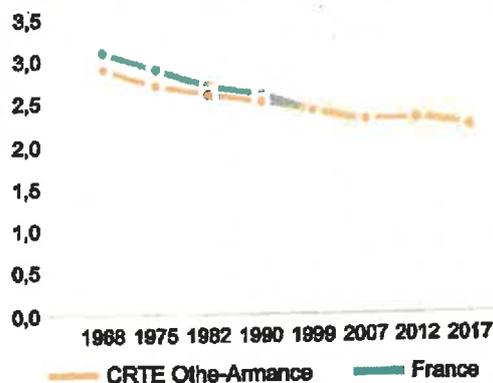
Petits, grands ménages, présence d'enfants

Mon territoire accueille-t-il plutôt des petits ménages ou des ménages familiaux avec enfant(s) ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|---|-------------------|--------|
| Part des ménages d'une seule personne (%) | 32,5 ▼ | 36,2 |
| Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%) | 33,2 ▲ | 26,1 |
| Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%) | 8,3 ▼ | 9,8 |
| Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%) | 24,9 ▼ | 25,7 |

Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages
 Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?

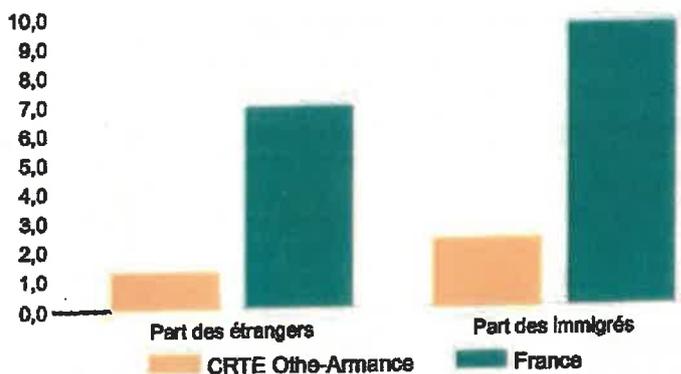


Source : Insee, RP

Quelle représentation des populations étrangères et immigrées sur mon territoire ?

Etrangers et immigrés

Quelle part représentent les étrangers et les immigrés dans la population de mon territoire ?



Source : Insee, RP - 2017

Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Quelles différences entre les femmes et les hommes sur mon territoire ?

Femmes / hommes dans l'ensemble de la population. Quel équilibre entre les sexes ?

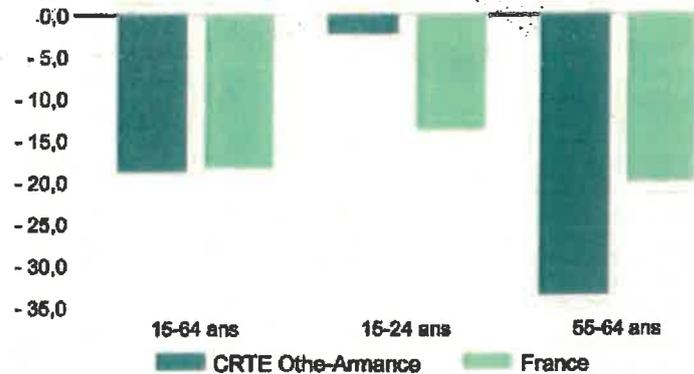
| Périodes | CRTE Othe-Armance | France |
|----------|-------------------|--------|
| 2007 | 1,01 | 1,07 |
| 2012 | 1,00 | 1,07 |
| 2017 | 1,00 | 1,07 |

Source : Insee, RP

Le ratio femmes / hommes est un indicateur calculé à partir d'une simple division du nombre de femmes sur le nombre d'hommes. Si sa valeur est supérieure à 1, cela signifie qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Si sa valeur est inférieure à 1, cela signifie qu'il y a plus d'hommes que de femmes.

Ecart femmes-hommes de la part d'actifs en emploi à temps partiel selon l'âge

Les femmes et les hommes sont-ils égaux face au temps partiel ?



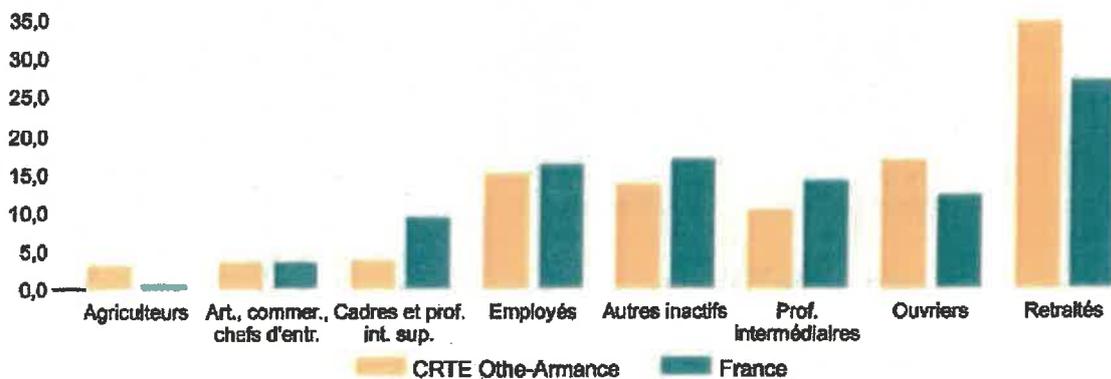
Source : Insee, RP - 2017

Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Cadres, ouvriers, etc., quelle mixité sociale au sein de la population ?

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Quelle est la situation sociale (liée à l'emploi) de ma population ? - Ensemble

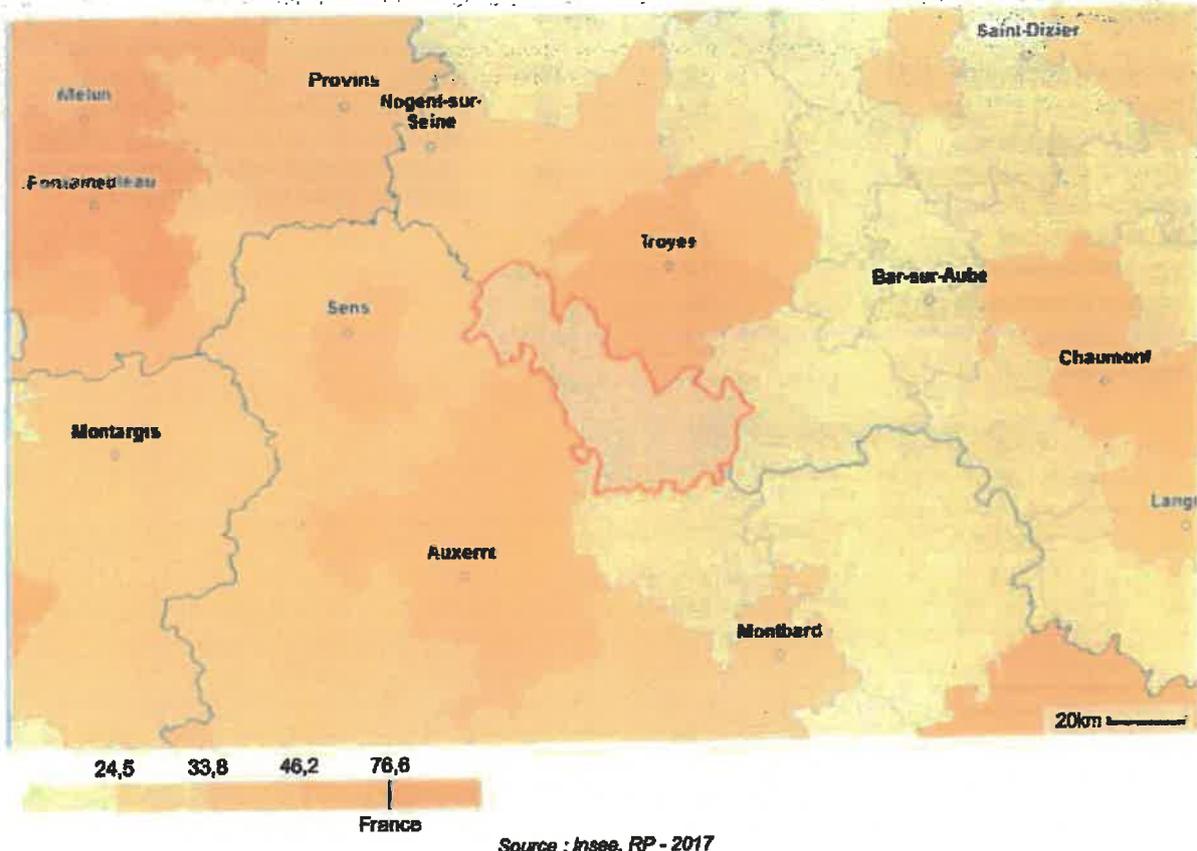


Source : Insee, RP - 2017



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Nombre de cadres pour 100 ouvriers
Une manière d'approcher la mixité sociale sur mon territoire - CRTE Othe-Armance.



Source : Insee, RP - 2017

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Ecart femmes-hommes selon la GSP dans la population (en points de %)

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | | France |
|--|----------------------|---|--------|
| Agriculteurs exploitants (points de %) | 4,2 | ▲ | 0,8 |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %) | -2,6 | ▼ | 3,3 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %) | 1,3 | ▼ | 3,8 |
| Employés (points de %) | -18,3 | ▼ | -14,7 |
| Autres Inactifs (points de %) | -3,9 | ▲ | -5,4 |
| Professions Intermédiaires (points de %) | -2,2 | ▼ | -1,0 |
| Ouvriers (points de %) | 19,7 | ▲ | 15,9 |
| Retraités (points de %) | -3,4 | ▼ | -2,7 |

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

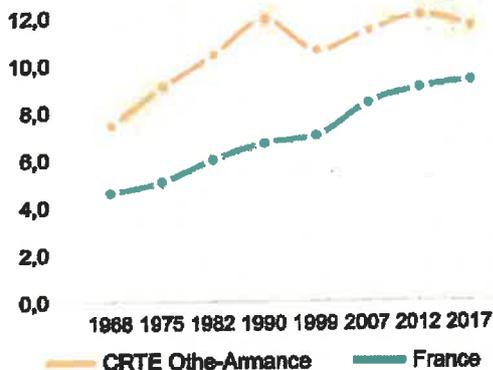


Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?

Des personnes âgées en nombre ?

Les personnes âgées et leur évolution

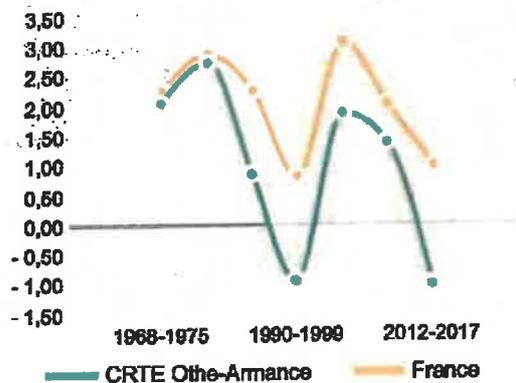
Quel est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

Viellissement

Evolution des personnes âgées de 75 ans et plus



Source : Insee, RP

Quelle offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées ?

Vivre en structure d'hébergement
 Quelle part des 75 ans et plus vit dans des structures d'hébergement dédiées ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|---|-------------------|--------|
| Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%) | 11,4 ▲ | 9,4 |

Source : Insee, RP 2007-2012-2017 - 2017

Offre à destination des personnes âgées
 Combien de places recense-t-on dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et quels besoins couvrent-elles ?

| Catégories | Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (places) | |
|--|--|---------|
| | CRTE Othe-Armance | France |
| Ensemble | 304 | 725 689 |
| Etablissements pour personnes âgées autonomes | 0 | 121 748 |
| Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer | 304 | 599 764 |

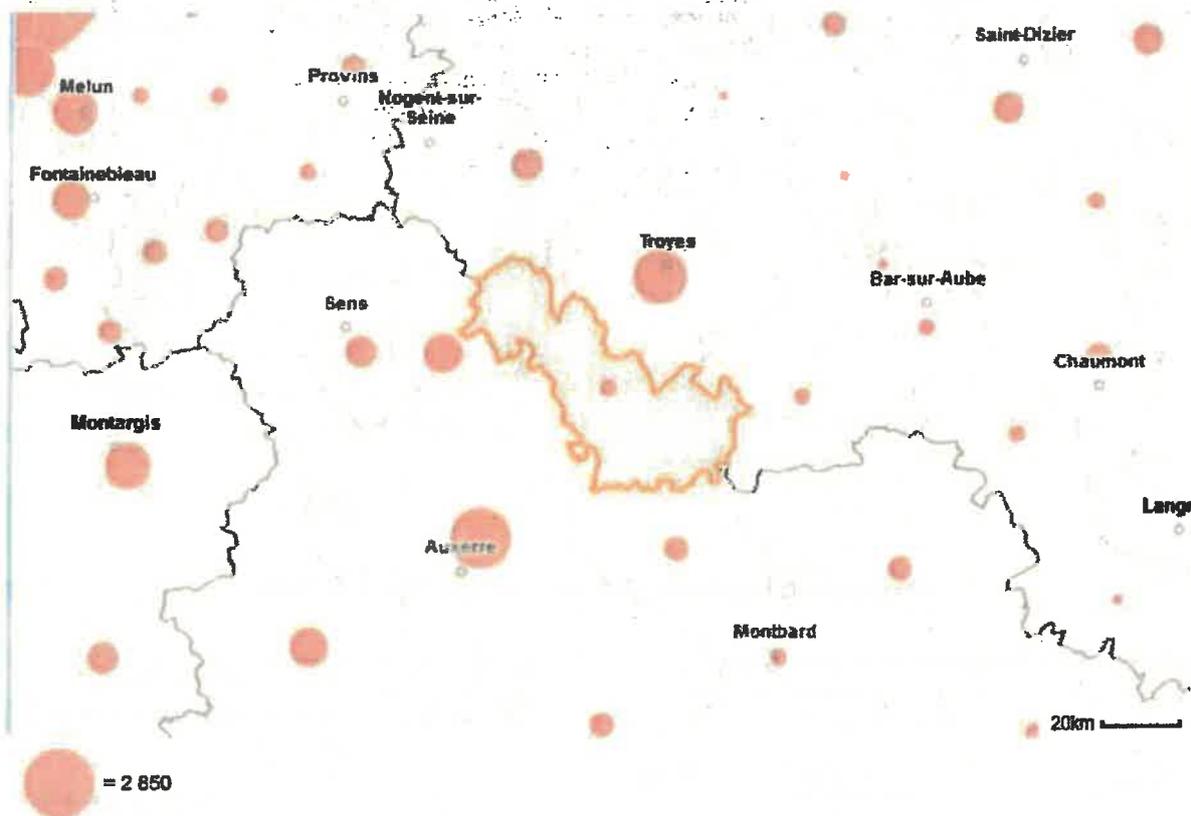
Source : Finess, 31/12/2019



**Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU PARTICULIER ?**

Localisation de l'offre

Où se situe l'offre en structures d'hébergement pour personnes âgées sur ou à proximité de mon territoire ? Quelles capacités d'accueil ? - CRTE Othe-Armance



Source : Finess, 2019

Le nombre de places dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées est extrait de la base Finess. Celle-ci fournit des informations sur la localisation et les capacités d'accueil des structures d'hébergement pour personnes âgées. Ces données permettent de distinguer le nombre de places/logements dédiés à l'accueil de personnes âgées autonomes (ex : logement dans une résidence sénior), des places dédiées à l'accueil de personnes dépendantes - dont celles atteintes de la maladie d'Alzheimer - (ex : place en EHPAD).

Quels enjeux autour du maintien à domicile des personnes âgées ?

Vivre seul à son domicile

Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble

| Indicateurs | France | |
|---|-------------------|-----------|
| | CRTE Othe-Armance | France |
| Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes) | 847 | 2 377 077 |
| Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) | 38,0 | 42,5 |

Source : Insee, RP - 2017

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

| Catégorie | personnes | | % | |
|-----------|-------------------|-----------|-------------------|--------|
| | CRTE Othe-Armance | France | CRTE Othe-Armance | France |
| Femmes | 499 | 1 850 570 | 77,4 | 77,9 |
| Hommes | 148 | 525 815 | 22,6 | 22,1 |
| Total | 645 | 2 376 385 | 100,0 | 100,0 |

Source : Insee, RP - 2017



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Une jeunesse en nombre, des populations à former ?

Population en âge d'être scolarisée

Combien d'enfants, d'adolescents

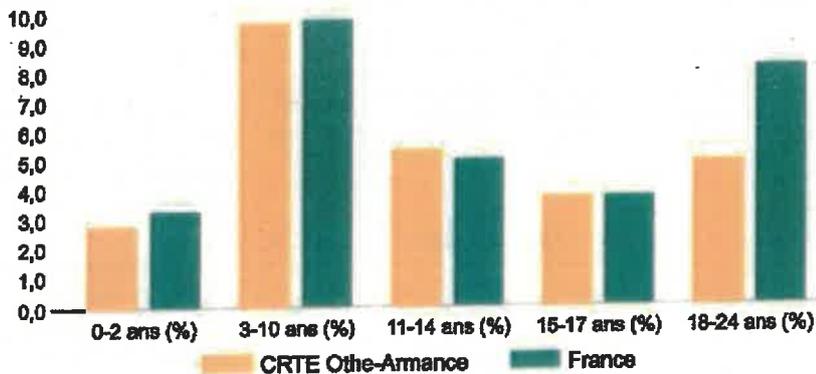
potentiellement concernés par des besoins de scolarisation ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance |
|-------------------------|-------------------|
| 0-2 ans (enfants) | 510 |
| 3-10 ans (enfants) | 1 786 |
| 11-14 ans (adolescents) | 978 |
| 15-17 ans (adolescents) | 689 |
| 18-24 ans (personnes) | 906 |

Source : Insee, RP - 2017

Population en âge d'être scolarisée - suite

Quelle part dans la population et quelles différences par rapport aux autres territoires ?



Source : Insee, RP - 2017

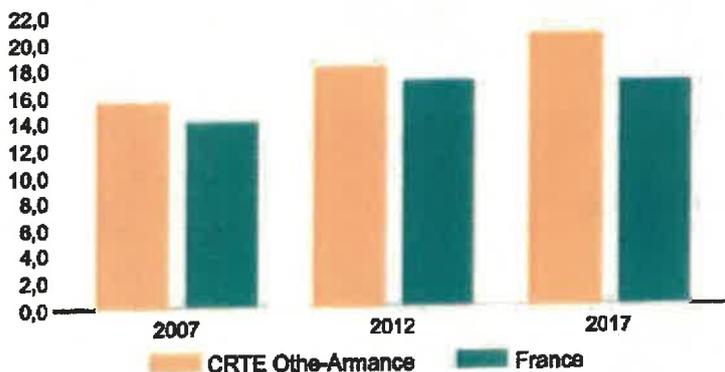
Les diplômés du supérieur
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|--|-------------------|--------|
| Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%) | 17,5 | 29,4 |

Source : Insee, RP - 2017

Les jeunes en difficulté d'insertion

Quelle est la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion ?



Source : Insee, RP - 2017



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

Quelles conditions d'accueil à l'école, au collège et au lycée ?

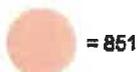
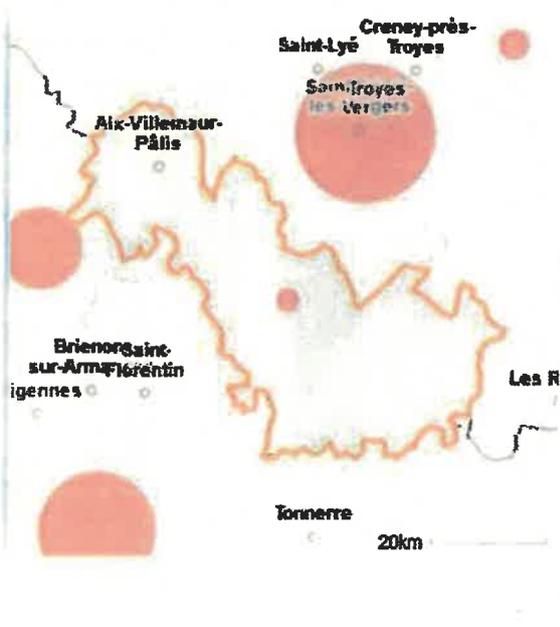
Offre dans le premier degré (maternelle et élémentaire) et le second degré (collège et lycée)

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

| Catégories | Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves) | Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves) | Collèges - effectifs scolaires (élèves) | Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves) |
|------------|---|--|---|--|
| Ensemble | 151 | 1 255 | 997 | 0 |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles maternelles et leurs capacités d'accueil
CRTE Othe-Armance



Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

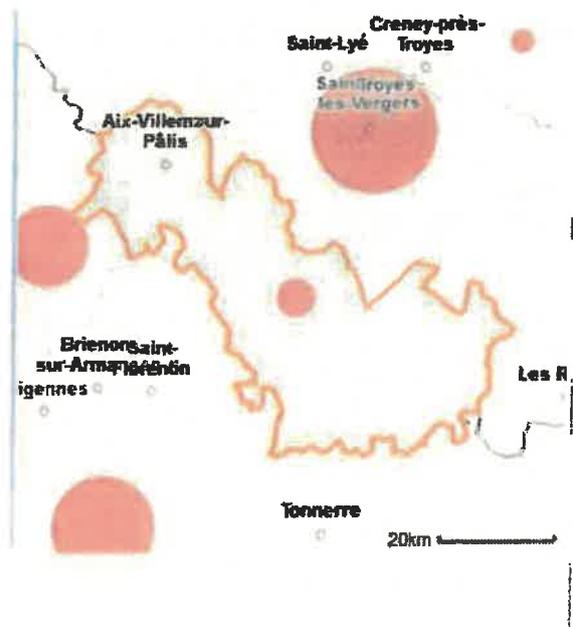
Enseignement public et privé

Quelle part les établissements d'enseignement public représentent-ils dans l'offre de formation du premier et du second degré ? - Public

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|--|-------------------|--------|
| Part des effectifs scolaires en maternelle dans le public (%) | 100,0 | 99,3 |
| Part des effectifs scolaires en élémentaire dans le public (%) | 100,0 ▲ | 82,4 |
| Part des effectifs scolaires au collège dans le public (%) | 100,0 ▲ | 78,6 |
| Part des effectifs scolaires au lycée dans le public (%) | N/A Div. par 0 | 78,9 |

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur...la localisation des écoles élémentaires et leurs capacités d'accueil
CRTE Othe-Armance

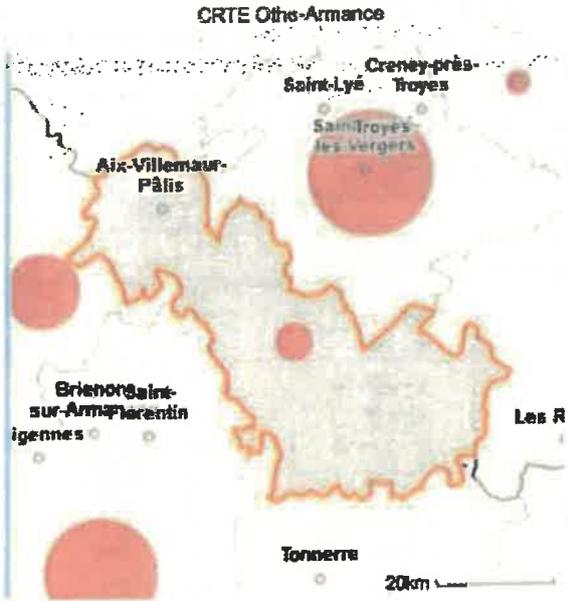


Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

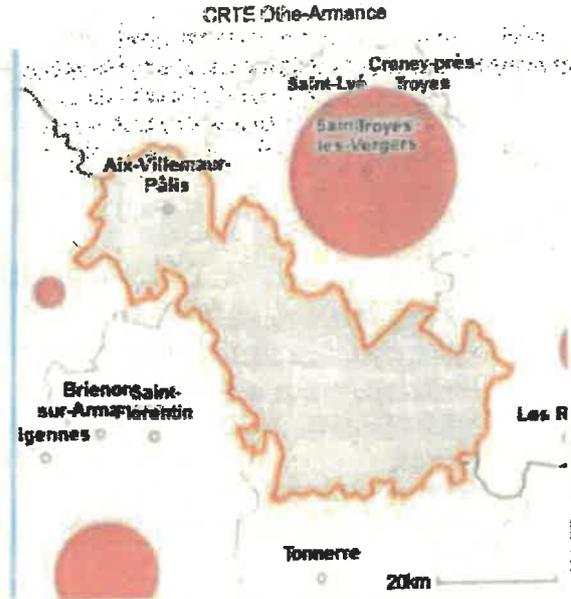
Zoom sur... la localisation des collèges et leurs capacités d'accueil



 = 2 540

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

Zoom sur... la localisation des lycées et leurs capacités d'accueil



 = 325

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020



Zoné d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - DE L'ÉCOLÉ À L'UNIVERSITÉ, QUELS ENJEUX AUTOUR DE L'OFFRE DE FORMATION ?

L'offre d'enseignement supérieur, un levier de développement disponible sur le territoire ?

Evolution des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur

Combien d'étudiants accueillent les établissements d'enseignement supérieur présents sur mon territoire ? Ces effectifs ont-ils beaucoup évolué au cours des 10 dernières années ?

| Catégories | Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits) | | Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%) | |
|---|---|-----------|--|--------|
| | CRTE Othe-Armance | France | CRTE Othe-Armance | France |
| Total des formations d'enseignement supérieur | 55 | 2 612 434 | - 22,5 | 20,3 |
| Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés | 55 | 239 543 | - 22,5 | 8,5 |
| Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) | 0 | 83 289 | N/A | 10,6 |
| Grands établissements MENESR | 0 | 104 506 | N/A | 228,1 |
| Universités | 0 | 1 481 758 | N/A | 11,9 |
| Universités de technologies (UT) | 0 | 10 110 | N/A | 27,5 |
| Etablissements d'enseignement universitaire privés | 0 | 35 501 | N/A | 59,7 |
| ESPE | 0 | 66 012 | N/A | N/A |
| Écoles normales supérieures (ENS) | 0 | 6 186 | N/A | 68,1 |
| Instituts nationaux polytechniques (INP) | 0 | 3 751 | N/A | - 44,0 |
| Autres formations d'ingénieurs | 0 | 106 724 | N/A | 38,5 |
| Écoles de commerce, gestion et comptabilité | 0 | 146 773 | N/A | 62,4 |
| Écoles juridiques et administratives | 0 | 8 480 | N/A | 5,3 |
| Écoles paramédicales et sociales | 0 | 125 562 | N/A | - 1,8 |
| Écoles supérieures art et culture | 0 | 90 002 | N/A | 56,0 |
| Autres écoles de spécialités diverses | 0 | 59 602 | N/A | - 46,0 |

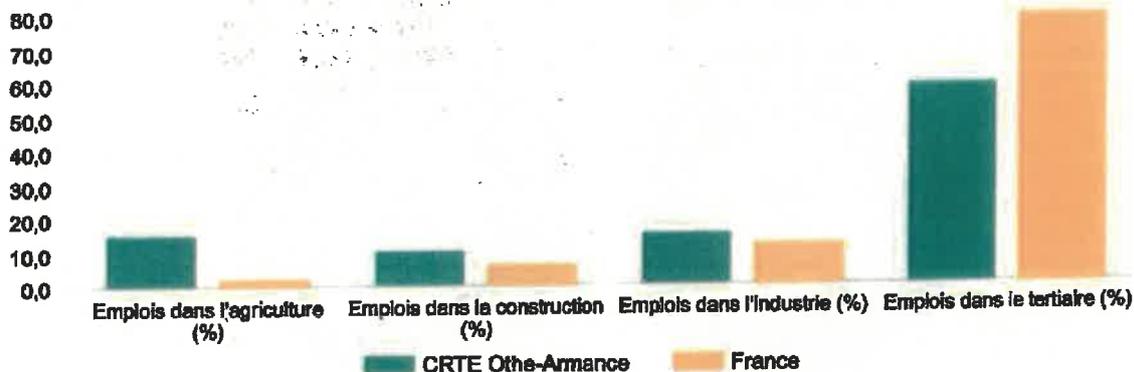
Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Comment se structure le tissu économique local ?

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

| Catégories | Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements) | | Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%) | |
|----------------------|--|-----------|---|--------|
| | CRTE Othe-Armance | France | CRTE Othe-Armance | France |
| Ensemble | 1 776 | 5 929 259 | 100,0 | 100,0 |
| 0 ou inconnu | 1 276 | 3 972 815 | 71,8 | 67,0 |
| 1 à 9 salariés | 450 | 1 588 264 | 25,3 | 26,8 |
| 10 à 49 salariés | 43 | 296 484 | 2,4 | 5,0 |
| 50 à 99 salariés | 6 | 41 711 | 0,3 | 0,7 |
| 100 à 199 salariés | 1 | 18 124 | 0,1 | 0,3 |
| 200 à 499 salariés | 0 | 8 739 | 0,0 | 0,1 |
| 500 salariés et plus | 0 | 3 122 | 0,0 | 0,1 |

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

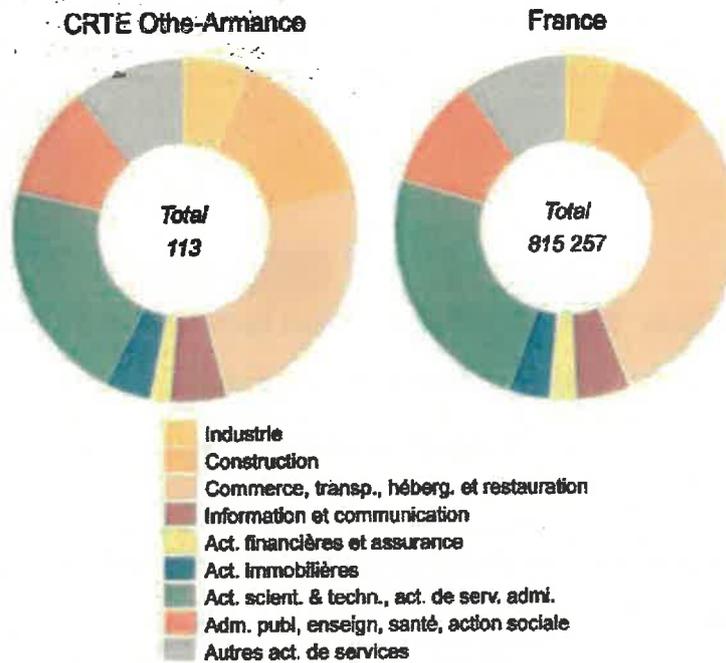
| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|---|-------------------|--------|
| Taux d'évolution annuel de l'emploi (%) | -0,52 ▼ | 0,06 |

Source : Insee, RP - 2012-2017

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crté), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Quelles sont les dynamiques de développement économique sur le territoire ?

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité
Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?



Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?



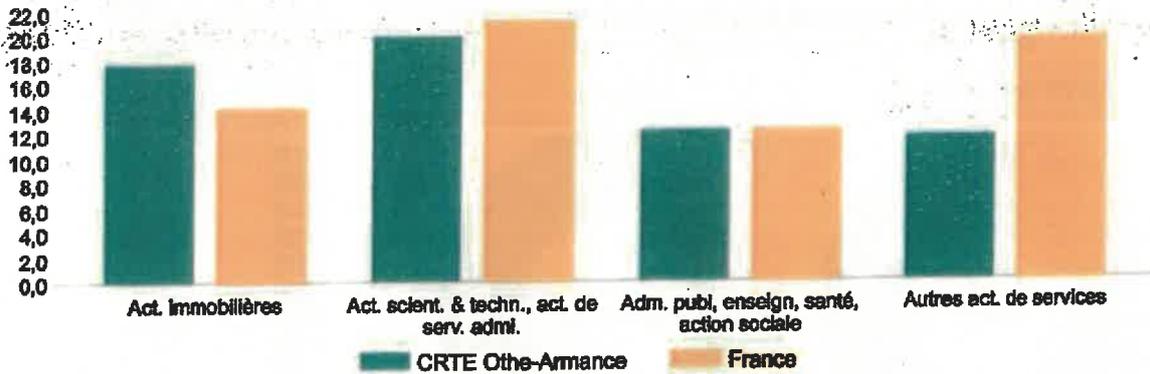
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UN TISSU ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ?

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires



Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

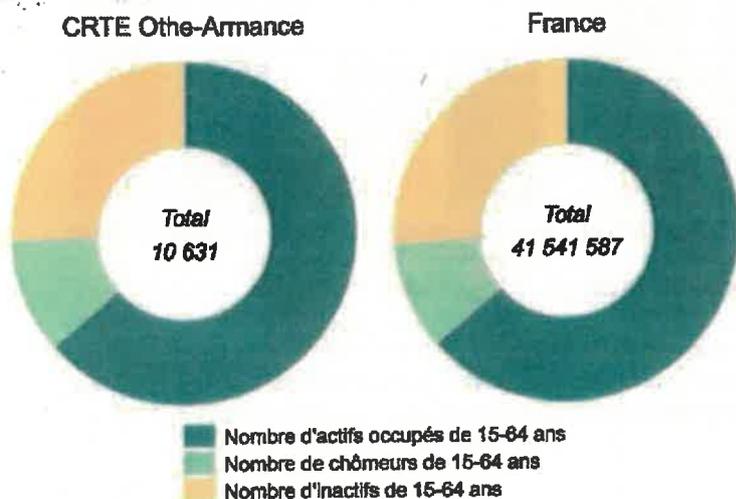


Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Comment se répartit la population en âge de travailler ? Combien d'emplois sont proposés localement ?

Répartition de la population en âge de travailler (15-64 ans)

Comment se répartit la population en âge de travailler entre personnes ayant un emploi, celles au chômage et les "inactifs" - Ensemble

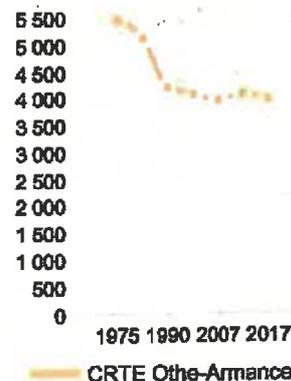


Source : Insee, RP - 2017

La population "inactive" correspond à la population des 15-64 ans qui ne se déclare ni en emploi, ni au chômage. A titre d'exemple, il peut s'agir d'étudiants ou de personnes "au foyer".

Nombre d'emplois

Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



Source : Insee, RP

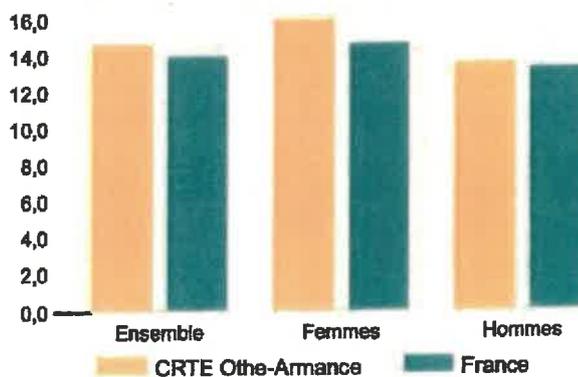
Les personnes exclues du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi sont-elles nombreuses sur mon territoire ?

Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.

Taux de chômage
 Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

2. Le taux de chômage localisé

L'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi, fournit les données officielles sur le taux de chômage à l'échelle de la région, du département, de la zone d'emploi et de l'intercommunalité.

À un niveau géographique plus fin, seules deux sources fournissent des données sur les personnes à la recherche d'un emploi : les données de Pôle emploi, et les enquêtes annuelles de recensement.

3. Le chômage au sens du recensement de la population

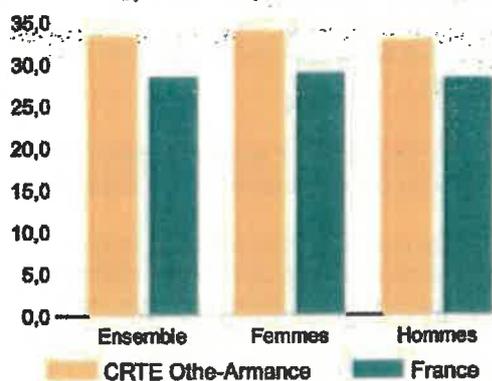
Le questionnaire du recensement permet de se rapprocher des critères retenus dans l'enquête Emploi, mais l'interrogation est moins précise. Les chômeurs au sens du recensement ne sont donc pas forcément des chômeurs au sens du BIT, et inversement. Les deux concepts ne peuvent être comparés.

Les chômeurs, au sens du recensement de la population de l'Insee, sont en effet constitués d'une part des personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont en outre déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part, des personnes de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage au sens du recensement est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du recensement et le nombre de personnes actives au sens du recensement (en emploi + au chômage). Il constitue, du fait du mode de recensement désormais en vigueur, une valeur moyenne sur cinq ans disponible trois ans après le millésime du recensement.



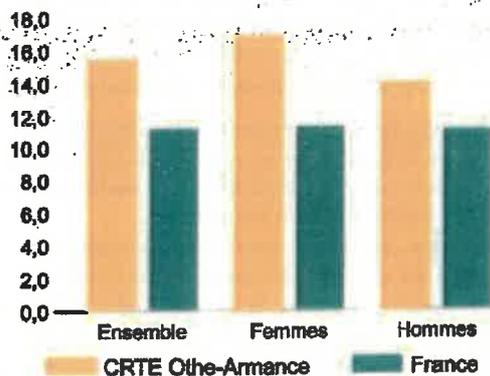
Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Zoom sur...le chômage des jeunes
 Quel est le taux de chômage chez les 15-24 ans ?



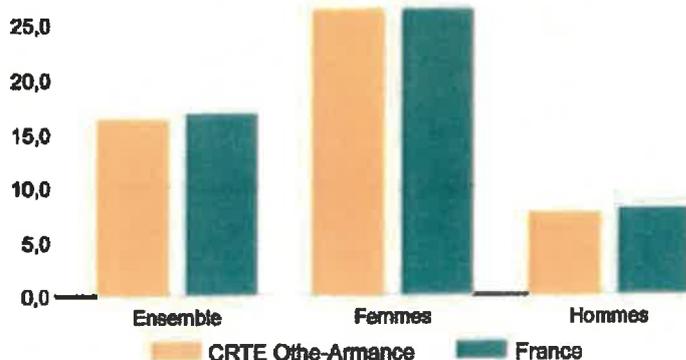
Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...le chômage des seniors
 Quel est le taux de chômage chez les 55-64 ans ?



Source : Insee, RP - 2017

Les actifs ayant une activité professionnelle à temps partiel
 Quelle est la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein ?



Source : Insee, RP - 2017

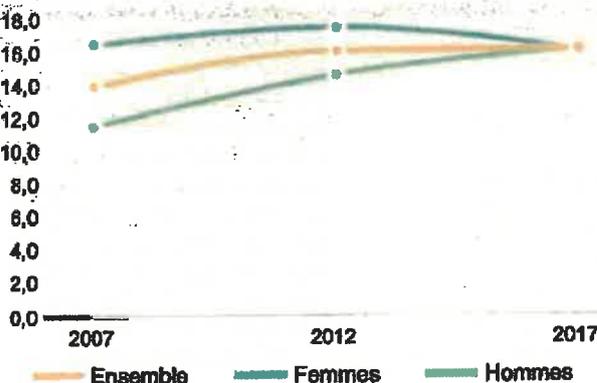
Le taux d'emploi à temps partiel d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'actifs de la classe ayant un emploi à temps partiel au nombre total d'actifs en emploi (15-64 ans). Un temps partiel est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure.



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les salariés en emploi précaire

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Source : Insee, RP

Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

Quels sont les enjeux autour des déplacements domicile-travail dans mon territoire ?

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

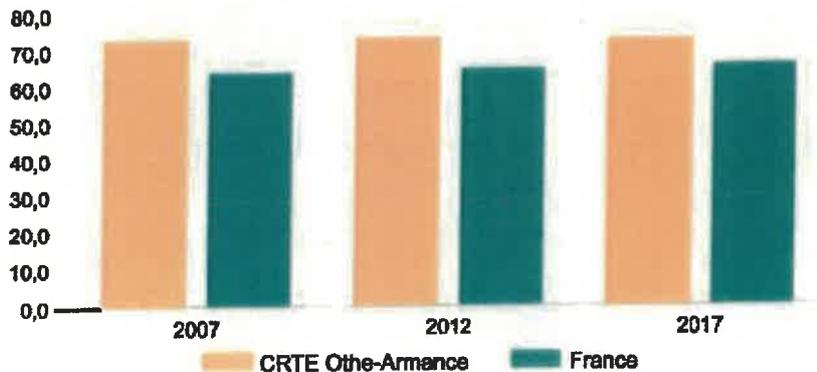
Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | | France |
|--|-------------------|---|--------|
| Part des déplacements domicile-travail en voiture (%) | 84,1 | ▲ | 70,5 |
| Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%) | 1,2 | ▼ | 15,2 |
| Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%) | 1,8 | ▼ | 4,0 |

Source : Insee, RP - 2017

Les actifs qui changent de commune pour rendre sur leur lieu de travail

Quelle est la part des actifs qui vivent et travaillent dans des communes différentes ?



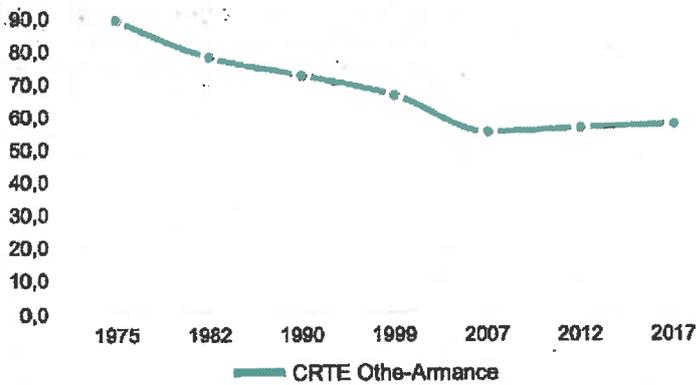
Source : Insee, RP 2007-2012-2017



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Quelle est la proximité entre mon territoire et les pôles d'emplois voisins ?

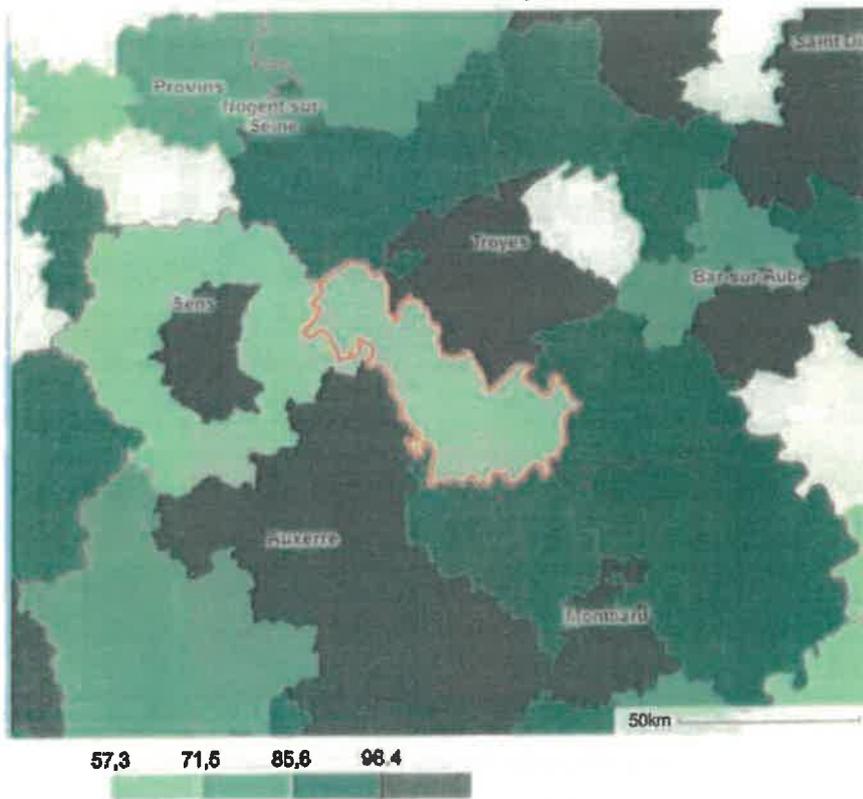
Evolution de l'Indice de concentration de l'emploi
 La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Source : Insee, RP

Les pôles d'emplois situés à proximité
 Indice de concentration de l'emploi : comment se structure géographiquement le marché du travail autour de mon territoire ? - CRTE Othe-Armance



Source : insee, RP - 2017



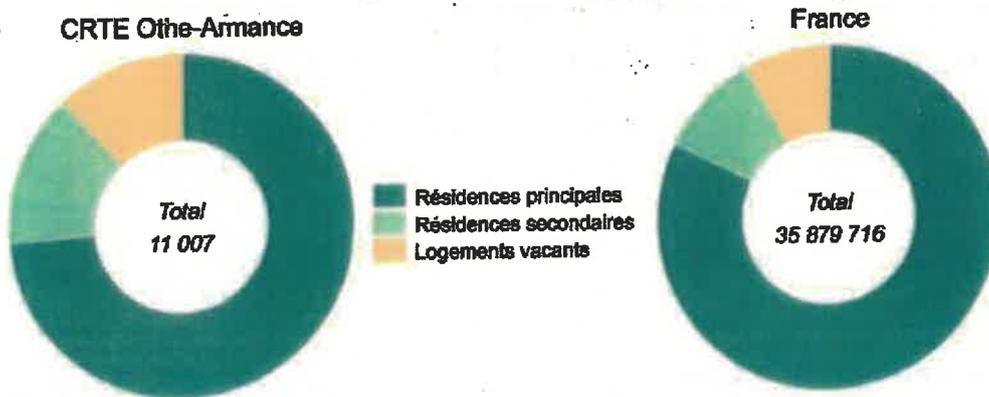
Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crta), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Quelle part de l'offre de logements sert à accueillir des habitants tout au long de l'année, uniquement à titre occasionnel et quelle part est inoccupée (vacance) ?

Le parc de logements

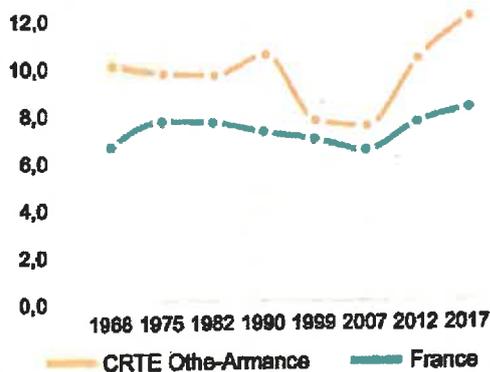
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2017

Zoom sur...la part des logements vacants

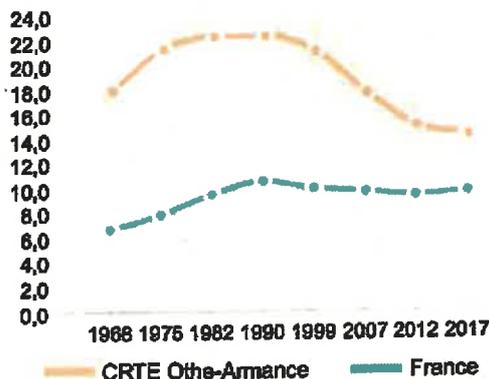
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffectations pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

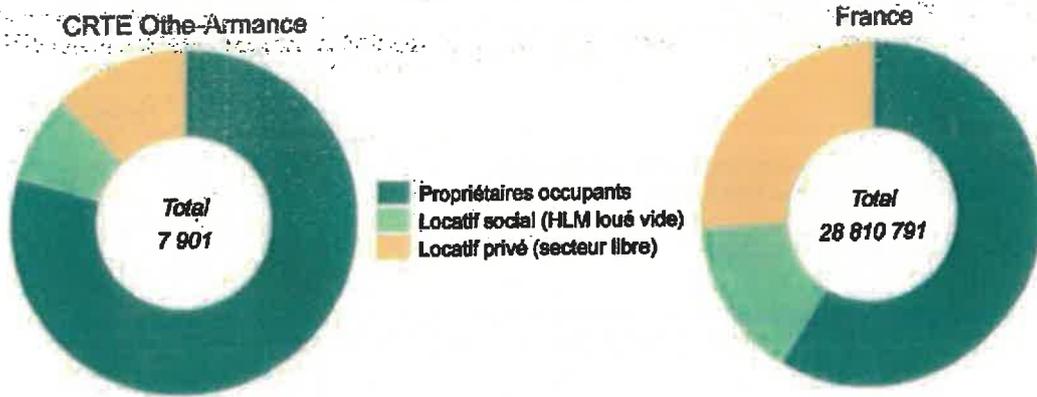
Quelles caractéristiques et quelle occupation des résidences principales ?



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Nombre et part des résidences principales selon le statut d'occupation
 Quelle part de logements est occupée par des propriétaires occupants ? Par des locataires du parc social ou du parc privé ?



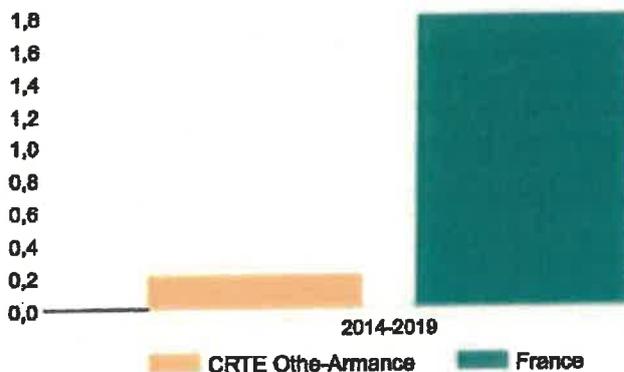
Source : Insee, RP - 2017

Taille moyenne des ménages selon le statut d'occupation
 Combien de personnes vivent en moyenne dans les résidences principales occupées par des propriétaires, par des locataires du parc social et des locataires du parc privé ?
 Quelles sont les différences d'occupation au sein du parc ?

| Période | Propriétaires occupants (personnes par ménage) | | Locatif social (personnes par ménage) | | Locatif privé (personnes par ménage) | |
|---------|--|--------|---------------------------------------|--------|--------------------------------------|--------|
| | CRTE | | CRTE | | CRTE | |
| | Othe-Armance | France | Othe-Armance | France | Othe-Armance | France |
| 2007 | 2,4 | 2,4 | 2,5 | 2,4 | 2,2 | 2,0 |
| 2012 | 2,3 | 2,4 | 2,3 | 2,4 | 2,2 | 1,9 |
| 2017 | 2,2 | 2,3 | 2,2 | 2,3 | 2,2 | 1,9 |

Source : Insee, RP

Evolution annuelle du nombre de logements sociaux
 Comment a évolué en moyenne chaque année le parc locatif social entre 2014 et 2019 ?



Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2014-2019

Créé au 1er janvier 2011, le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). L'enquête est annuelle et la transmission des informations incombe au propriétaire des logements locatifs sociaux.

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France

CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE LOGEMENTS ET QUEL DYNAMISME DU MARCHÉ IMMOBILIER ?

Une construction dynamique ?

Les constructions neuves

Une construction immobilière dynamique ? Quelle surface en moyenne pour les nouveaux logements ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | | France |
|---|----------------------|---|--------|
| Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants) | 0,2 | ▼ | 4,5 |
| Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m ²) | 109,5 | ▲ | 81,2 |

Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et solidaire), *SI@del 2, 2008-2012 et 2013-2017 - 2013-2017*

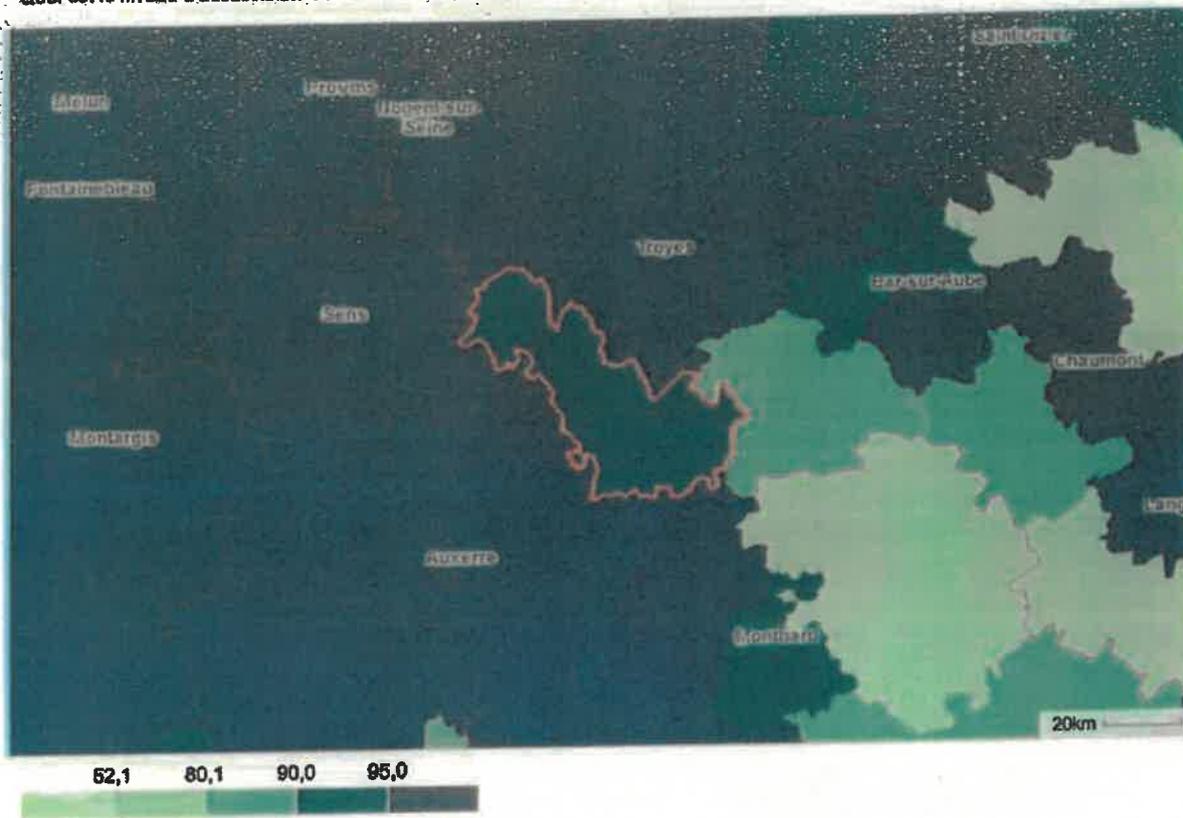


Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la technologie 4G ?

Part de la surface du territoire couverte en 4G par a minima un opérateur, (en %)

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire au réseau mobile 4G vis-à-vis des territoires environnants ? - CRTE Othe-Armance



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Ces proportions reflètent la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments, d'accès à un service, tel que les opérateurs l'affichent sur leurs cartes de couverture. Elles sont le résultat d'une modélisation informatique, produite par les opérateurs. Celles-ci sont théoriques et prennent en compte de multiples paramètres liés au réseau de l'opérateur. Comme toute simulation informatique théorique, il se peut que, localement, la réalité du terrain ne soit pas conforme à la simulation. De plus, la couverture peut varier selon un certain nombre d'éléments, telles que la typologie du terrain (montagnes, vallées, forêts...), la densité d'habitat de la zone, la sensibilité du terminal ou encore le fait d'être à l'intérieur d'un bâtiment.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)
Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

| Périodes | CRTE Othe-Armance | France |
|----------|-------------------|--------|
| 2017 | 61,1 | 62,6 |
| 2020 | 92,0 | 83,4 |

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

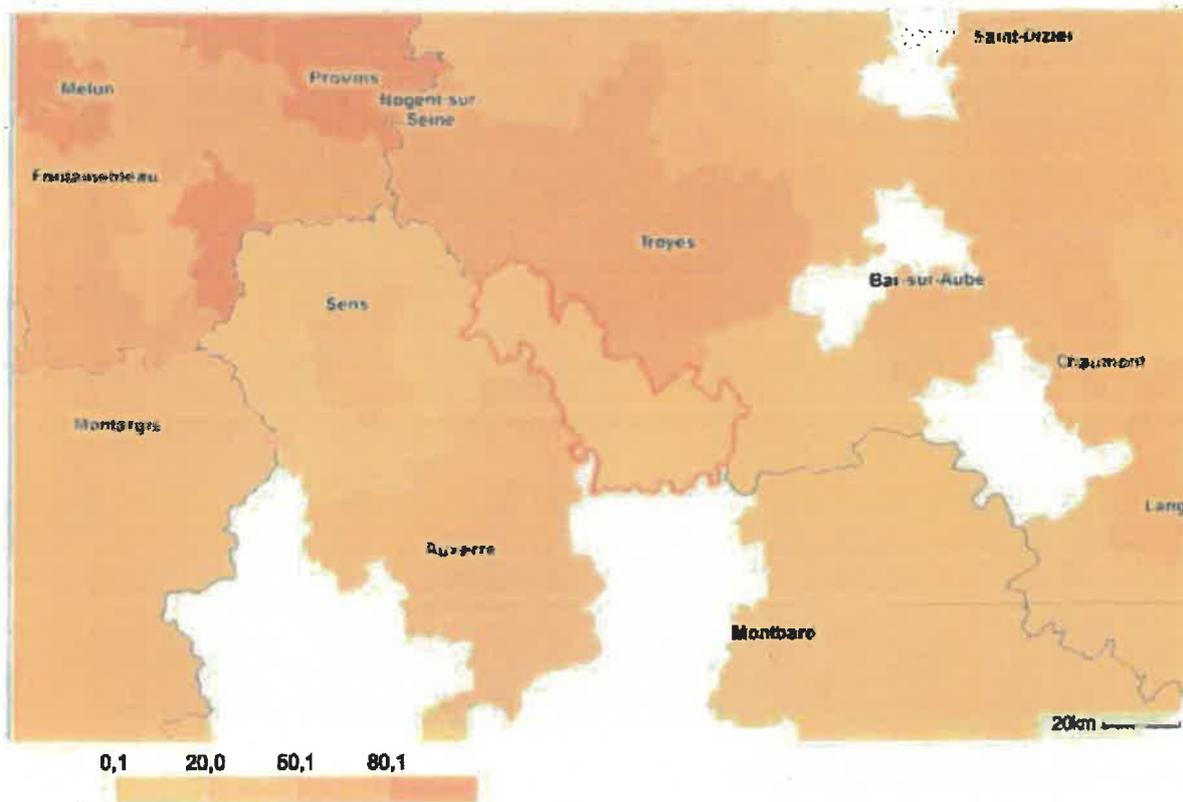


**Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crta), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE ACCESSIBILITÉ AU NUMÉRIQUE ?**

Quel est le niveau d'accessibilité de mon territoire à la fibre optique ?

Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)

Les logements et locaux à usage professionnel de mon territoire sont-ils plus ou moins raccordés à la fibre optique que les territoires environnants ? - CRTE Othe-Armance.



Source : Arcep, données du 1er trimestre 2020 - 2020

Les locaux raccordables au réseau FTTH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordés à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

**Comparaison temporelle du nombre et de la part de locaux raccordables à la fibre optique
Comment a évolué l'accessibilité de mon territoire à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique**

| Période CRTE Othe-Armance | Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%) | | Nombre de locaux raccordables FTTH (fibre optique) (locaux) | |
|---------------------------|---|-------------------|---|-------------------|
| | France | CRTE Othe-Armance | France | CRTE Othe-Armance |
| 2019 | 38,9 | 0,0 | 14 456 225 | 0 |
| 2020 | 59,5 | 10,4 | 24 188 142 | 1 180 |

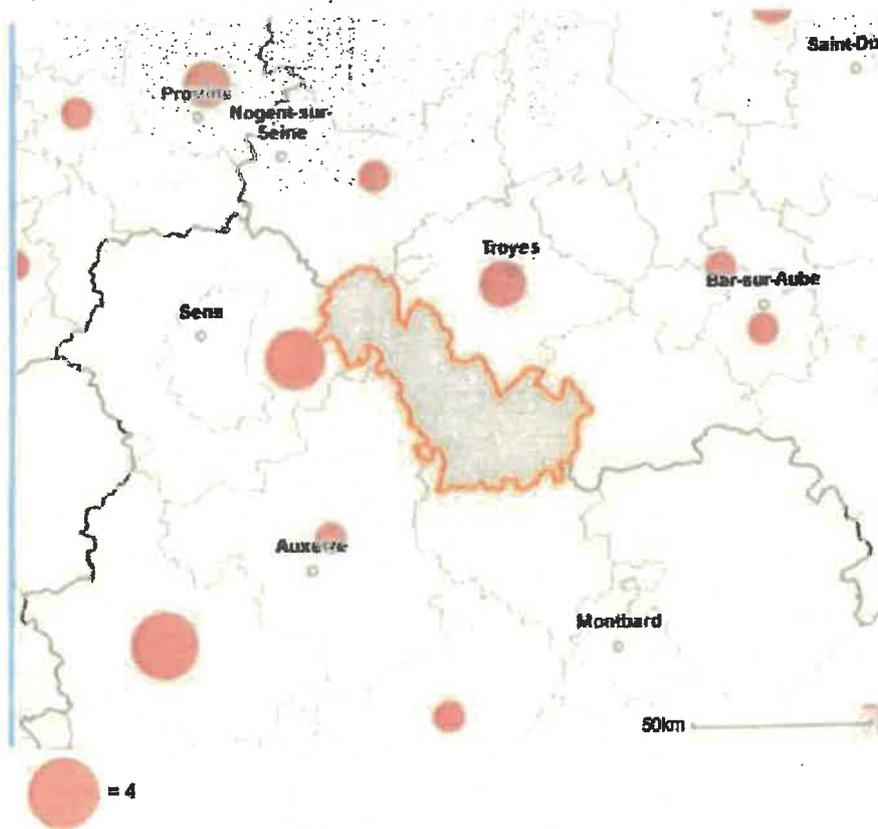
Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France CHIFFRES CLÉS - QUELLE OFFRE DE SERVICES PUBLICS ?

Quelle est l'offre de services publics disponibles sur mon territoire ?

Les Maisons France Services

Combien de MFS sont disponibles sur ou à proximité de mon territoire ? - CRTE Othe-Armance



Source : ANCT - 2020

France Services

La création du réseau France Services a été annoncée par le Président de la République le 25 avril 2019.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque Français d'accéder, à moins de 30 minutes de son domicile, à un lieu d'accueil physique ouvert au moins 24 heures et cinq jours par semaine, dans lequel il puisse obtenir des réponses complètes, sans réorientation systématique, à ses démarches du quotidien sur le périmètre d'intervention de neuf opérateurs : Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, Dgfiip, ministères de la Justice et de l'Intérieur.

France Services repose, avant toute chose, sur une exigence de qualité de service garantie dans chacune de ces structures d'accueil de proximité, indépendamment de celui qui est en charge du portage et du lieu où elle est déployée. Les premières structures France Services, aussi bien fixes qu'itinérantes, ont été labellisées en janvier 2020, à l'issue d'une démarche de sélection et d'audit qui associe les préfetures de département, les collectivités, les partenaires du dispositif et les porteurs de projet locaux.

[Pour en savoir plus sur le dispositif France Services de l'ANCT](#)

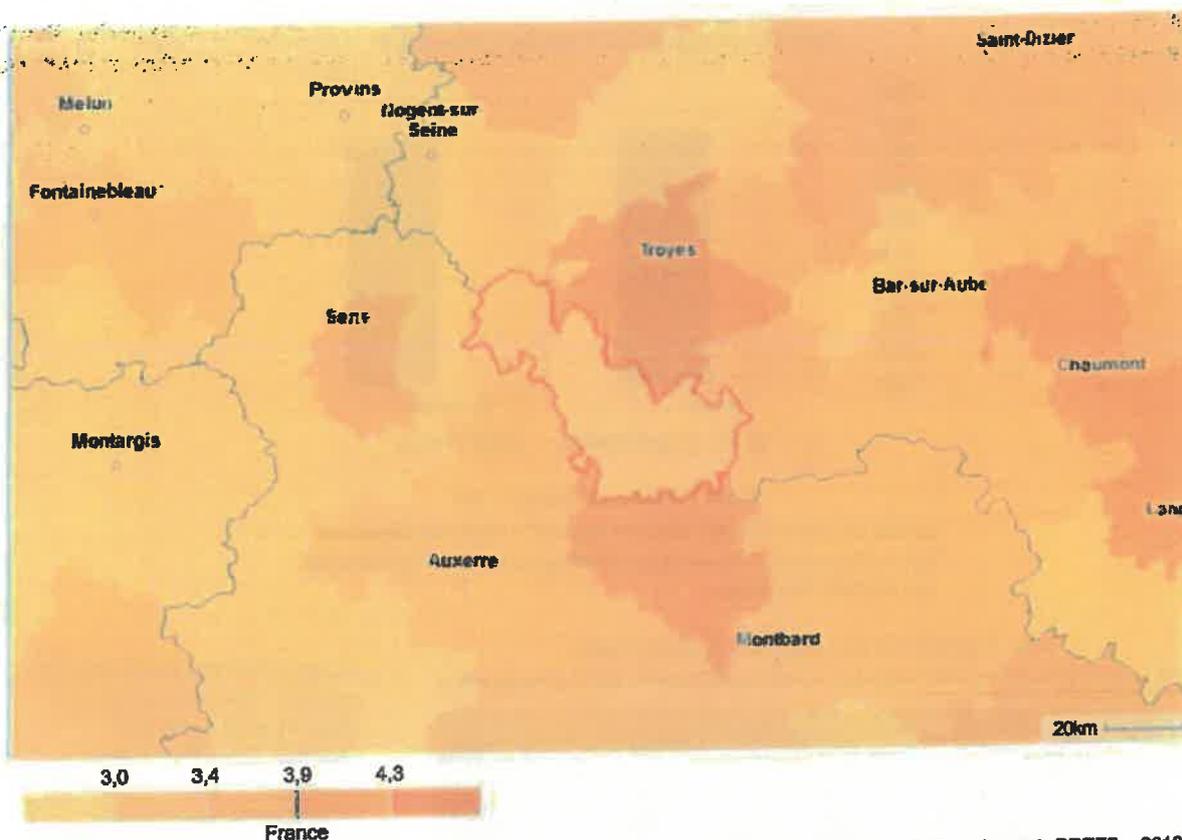


**Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?**

Quel accès à la médecine générale ?

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ ACCESSIBLE ?

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes
CRTE Othe-Armance



Source : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES. - 2018

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

Les médecins pris en compte sont les suivants :

- des cabinets de médecins généralistes libéraux, cabinets secondaires inclus, les omnipraticiens et les médecins à exercice particulier suivants : homéopathes, acupuncteurs, gériatres et médecine physique ;
- des consultations effectuées dans les centres de santé ;
- l'activité des remplaçants est prise en compte, de manière agrégée à celle des médecins remplacés.

L'offre de consultations externes de médecine générale proposée par les hôpitaux n'est pas prise en compte dans cette version de l'indicateur : un peu moins de 3,68 millions d'actes (soit 1,3% de l'offre de médecine générale).

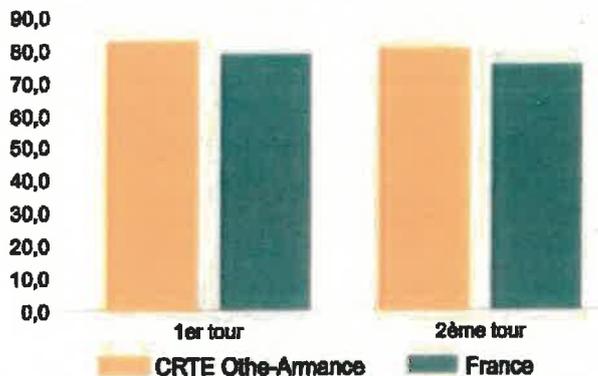
L'APL prend aussi en compte dans son calcul :

- un recours dégressif avec la distance entre 0 et 20 minutes.
- le nombre de consultations, et visites (ou « nombre d'actes ») réalisées sur une année. Pour tenir compte du lien entre niveau d'activité des médecins et densité médicale locale, le nombre d'actes pris en compte dans le calcul de l'indicateur est borné à 6 000 actes par cabinet libéral. Inversement, un niveau d'activité minimal de 3 600 actes par an est affecté aux libéraux (sauf cabinets secondaires).
- La demande de soins : les besoins de recours à un médecin généraliste varient notamment en fonction de l'âge. Pour tenir compte de ces variations, chaque personne est affectée d'un poids qui dépend de la consommation moyenne observée de sa tranche d'âge.

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle relation à la vie démocratique ?

Participation aux élections présidentielles
 Quel taux de participation au sein de la population ?

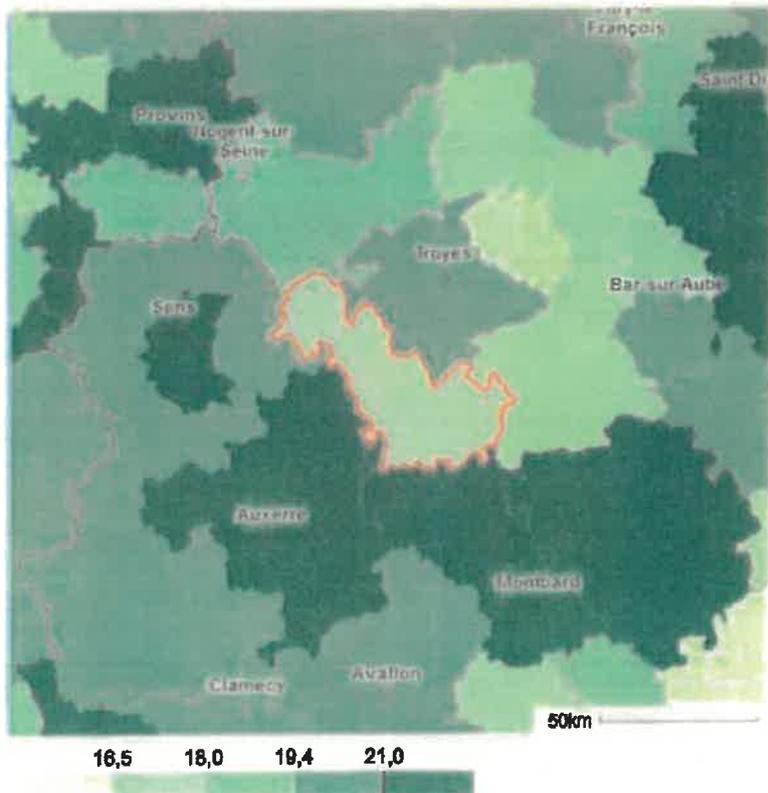


Source : Ministère de l'intérieur - 2017

Le taux de participation aux élections rapporte le nombre de personnes ayant voté au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales lors des élections concernées.

Taux d'abstention aux élections présidentielles

Une abstention plus importante sur mon territoire qu'ailleurs ? - CRTE Othe-Armance



Le taux d'abstention aux élections est calculé en rapportant le nombre des citoyens inscrits sur les listes électorales mais s'étant abstenu au nombre total de personnes inscrites sur les listes électorales, à la date du scrutin.

Source : Ministère de l'intérieur - 2017

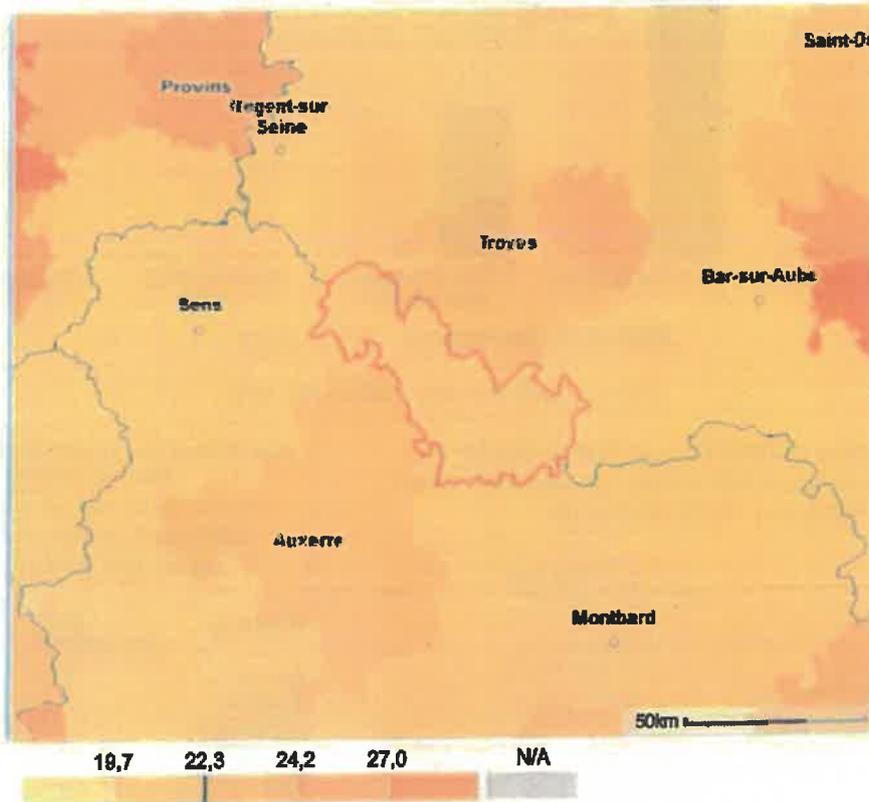


Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - QUELLE INTENSITÉ DE LA VIE CITOYENNE ET ASSOCIATIVE ?

Quelle dynamisme de la vie associative locale ?

Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants

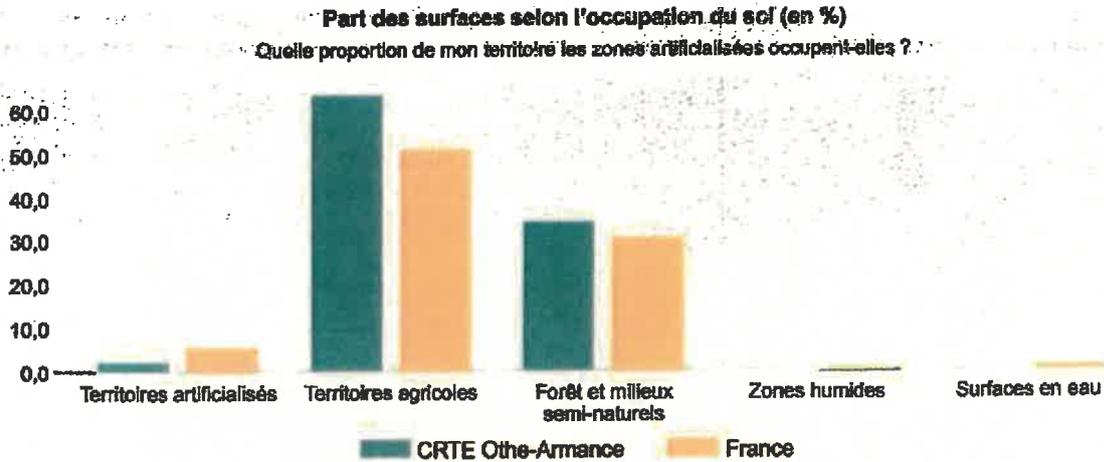
Combien de personnes sont engagées dans un activité sportive associative sur le territoire ? -
CRTE Othe-Armance



Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Mees - 2016

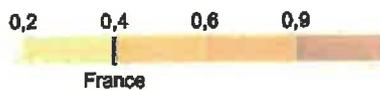
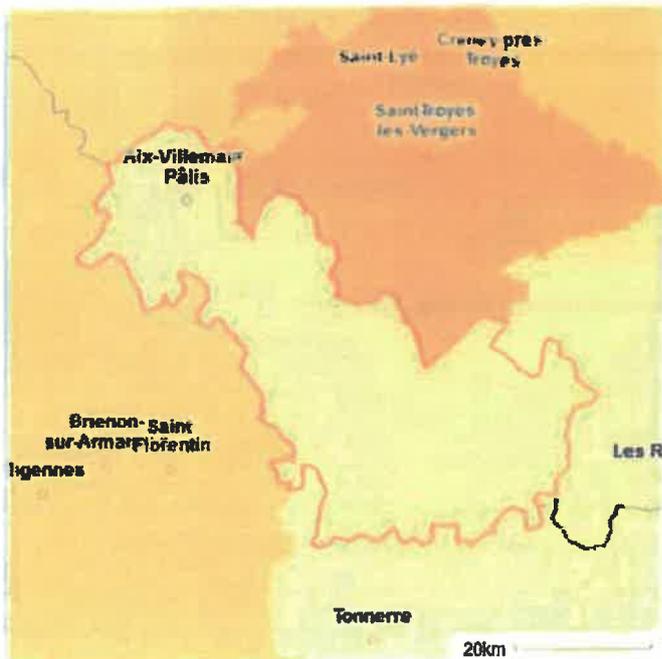
Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (en %)
 Comme se positionne mon territoire en matière d'évolution de la surface artificialisée ? - CRTE Othe-Armance



Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | France |
|--|-------------------|-----------|
| Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2018 (hectares) | 77,9 | 255 606,2 |
| Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 (%) | 0,1 | 0,4 |

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Les chiffres exposés mesurent l'artificialisation des sols, qui constitue un type de consommation d'espaces, c'est-à-dire le passage d'un sol d'une occupation "naturelle, agricole ou forestière", à une occupation "urbanisée".



Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturelles, plans de prévention naturels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

| Indicateurs | CRTE Othe-Armance | | France | |
|--|-------------------|---------|--------|--|
| | | | | |
| Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés) | 95 | 161 748 | | |
| Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN) | 0 | 13 761 | | |
| Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT) | 0 | 792 | | |

Source : GASPAR

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux
 Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

| Catégories | Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes) | | Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%) | |
|---------------------------------------|--|--------|--|--------|
| | | | CRTE | France |
| | CRTE Othe-Armance | France | Othe-Armance | France |
| Nucléaire | 0 | 499 | 0,0 | 1,4 |
| Risque Industriel | 0 | 1 861 | 0,0 | 5,3 |
| Risques technologiques | 0 | 1 | 0,0 | 0,0 |
| Transport de marchandises dangereuses | 30 | 15 458 | 53,6 | 43,7 |
| Phénomènes météorologiques | 0 | 7 453 | 0,0 | 21,1 |
| Inondation | 2 | 20 778 | 3,6 | 58,8 |
| Feu de forêt | 0 | 6 711 | 0,0 | 19,0 |
| Mouvement de terrain | 58 | 19 280 | 100,0 | 54,5 |
| Séisme - fort | 0 | 66 | 0,0 | 0,2 |
| Séisme - modéré | 0 | 6 917 | 0,0 | 19,6 |
| Séisme - moyen | 0 | 1 964 | 0,0 | 5,6 |
| Séisme - faible | 0 | 10 914 | 0,0 | 30,9 |
| Séisme - très faible | 56 | 13 388 | 100,0 | 37,9 |
| Rupture de barrage | 0 | 3 792 | 0,0 | 10,7 |
| Avalanche | 0 | 607 | 0,0 | 1,7 |
| Eruption volcanique | 0 | 68 | 0,0 | 0,2 |
| Risques miniers | 0 | 17 | 0,0 | 0,0 |
| Emissions en surface de gaz de mine | 0 | 61 | 0,0 | 0,2 |
| Radon | 0 | 2 364 | 0,0 | 6,7 |
| Engins de guerre | 0 | 1 418 | 0,0 | 4,0 |

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

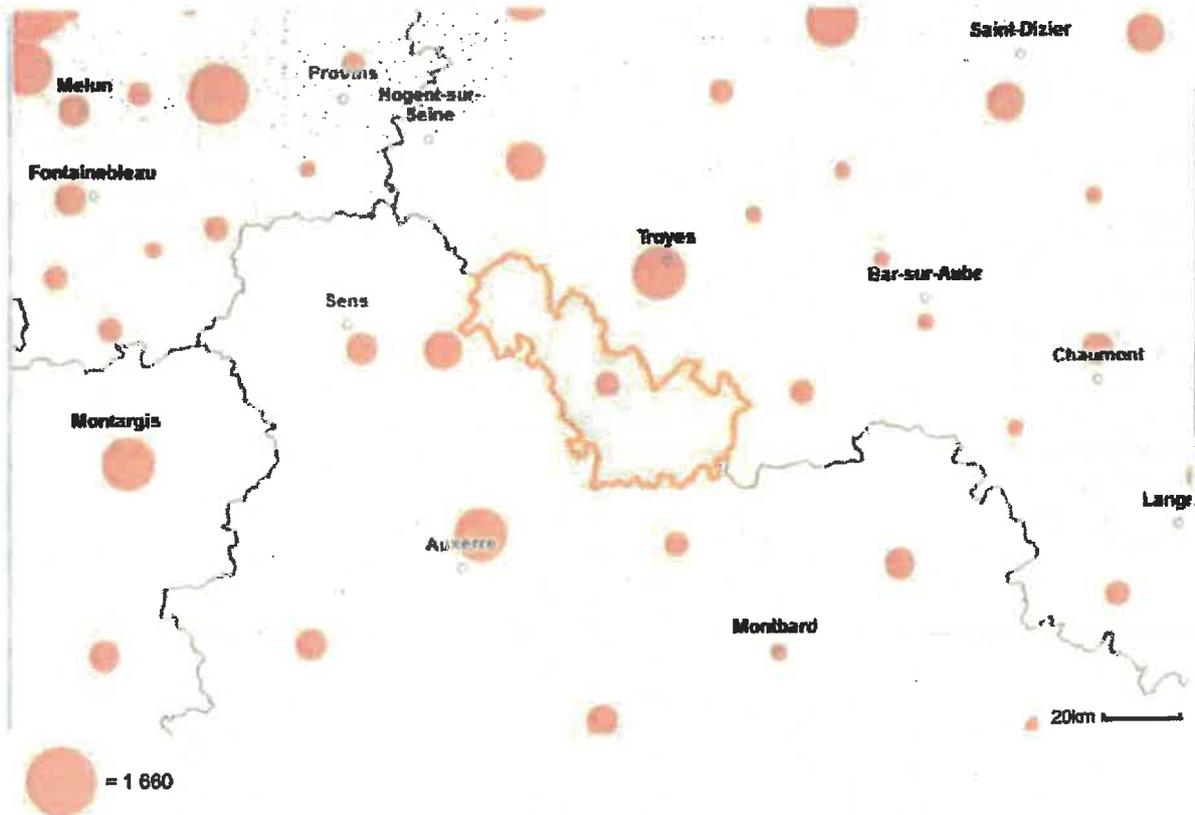
Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Zone d'étude CRTE Othe-Armance (crte), comparée avec France CHIFFRES CLÉS - UNE EXPOSITION À DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Quelles contributions aux émissions de gaz à effet de serre ?

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG)

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchés localement dans l'atmosphère ? - CRTE Othe-Armance



Source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PAGES, 2012 - 2012

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂. Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆. Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers. De même ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt). Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme. Les émissions maritimes et aériennes internationales ne sont pas comptabilisées.

PTRTE

État des lieux écologique du territoire



Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique est né de la fusion entre le Pacte territorial de la région Grand Est et le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'État. Il s'agit d'un dispositif permettant d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur un périmètre au moins égal à celui d'un EPCI et au plus égal à celui d'un département. Il permet la mise en cohérence de différents programmes d'aide de l'État et de la région en intégrant progressivement les contrats existants et en priorisant la relance de court terme puis la reconquête à plus longue échéance. Avec ces contrats l'État et à la région accompagnent les territoires dans la déclinaison locale des orientations stratégiques partagées parmi lesquelles la transition écologique qui doit être un axe transversal de tous les PTRTE.

| Nom collectivité | PETR Othe Armance | Aube |
|----------------------------------|-------------------|---------|
| Superficie (km2) (Insee 2017) | 907 | 6 004 |
| Population (Insee 2018) | 18 294 | 310 020 |
| Nombre de logements (Insee 2017) | 11 008 | 164 453 |

SOMMAIRE :

Collectivité

Mobilité

Energie Climat

Traitement et déchets / Economie

Agriculture et alimentation

Actions en matière de biodiversité

Lutte contre l'artificialisation des sols

Eau et assainissement

Mobilité

La loi d'orientation des mobilités du 24/12/19 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Afin de favoriser les déplacements doux, un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux sera constitué. En 2020, 17 000 km d'itinéraires sont aménagés, en 2030 l'objectif est d'atteindre plus de 25 000 km. Pour le covoiturage du quotidien, il s'agit de tripler le nombre de trajets réalisés d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions. Enfin, 660 000 voitures électriques et 500 000 voitures hybrides rechargeables devront être en circulation à fin 2023, et respectivement 3 millions et 1,8 million d'unités sur les routes pour fin 2028. Pour ce faire, la part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités doit également progresser pour atteindre 30% mi-2021 puis 37.4% en 2026.

| | | Aube |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Nbre km de pistes cyclables | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Existence de parkings à vélos sécurisés | valeur non disponible | oui |
| Existence de pôle (s) multimodal (aux) | NON | oui |
| Existence de zone (s) à faibles émissions | NON | Non |
| Existence de voies réservées au covoiturage | NON | Non |
| Part de véhicules électriques (%) | 0.22 | 0,24 |
| Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Nbre de bornes de recharge électriques ouvertes au public | 16 | 234 |
| Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs | NON | valeur non disponible |
| Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité (%) | 0 | 17 |

Energie et climat

La programmation annuelle de l'énergie (2019-2023 et 2024-2028) est l'outil opérationnel qui décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle prévoit notamment des réductions de consommation d'énergie (baisse de 40 % entre 2012 et 2030 de la consommation des énergies fossiles) et de production de gaz à effet de serre (baisse de 40 %, par rapport à 1990 en 2030) tout en accroissant la production d'énergie renouvelable de 23 % en 2020 à 33 % en 2030. Par ailleurs, en 2023, les logements avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) G seront indécents à l'habitation. En 2028 ce seront les logements avec un DPE F et G qui seront indécents.

| | | Aube |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) tCO2 | 98 849 | 2 569 992 |
| Consommation énergétiques du territoire (MWh PCI) (1) | 531 079 | 10 376 043 |
| Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh / an) (2) | 182 | 5 297 |
| Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective) | NON | valeur non disponible |
| Nbre de passoires thermiques dans les logements privés et sociaux et les locaux | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Répartition du parc immobilier social DPE A (RPLS 2019) (3) | 0 | 106 |
| Répartition du parc immobilier social DPE B (RPLS 2019) | 19 | 1 484 |
| Répartition du parc immobilier social DPE C (RPLS 2019) | 61 | 5 768 |
| Répartition du parc immobilier social DPE D (RPLS 2019) | 236 | 14 602 |
| Nombre de passoires énergétiques (E,F,G) dans le parc social | 442 | 7 530 |
| Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille C (s=secrétisée) (4) (5) | s | 244 |
| Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille D (s=secrétisée) (4) (5) | s | 306 |
| Nbre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire | 49 | 729 |
| Nbre estimé de chaudières à fioul | 1 569 | 14 931 |
| Nbre estimé de cheminées ouvertes et autres chauffages très émetteurs de particules fines | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) | NON | 2 |
| Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire | valeur non disponible | valeur non disponible |

(1) MWh PCI = MegaWattHeure Pouvoir Calorifique Inférieur

(2) GWh = GigaWattHeure

(3) RPLS = Répertoire du parc Locatif Social

(4) s = secrétisé si valeur inférieure à 11 (Obligation de secret statistique)

(5) Les copropriétés fragiles ont été réparties en 4 familles (A,B,C et D avec un ordre croissant des difficultés de la copro) selon des critères (socio-économiques des occupants, état du bâti, entretien du bâti, présence de marchands de sommeil...).

Traitement des déchets / Economie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets. Elle demande une meilleure gestion des déchets ultimes (à brûler comme combustible ou à valoriser en matériau plutôt qu'à enfouir), une baisse des déchets ménagers (diminution de 7 % avant 2020 par rapport à 2010) et la mobilisation des artisans et des fournisseurs pour le recyclage (En 2020 l'objectif est de 70 % de recyclage des déchets du BTP). L'obsolescence programmée des biens vendus est interdite. Le tri des biodéchets à la source doit être généralisé en 2025. Les emballages plastiques devront être tous triés en 2022.

| | | Aube |
|--|-------|--------|
| Tonnage de déchets produits par le territoire | 4 723 | 97 063 |
| Etat des équipements de tri au regard des normes | BON | BON |
| Existence de tri à la source des bio-déchets dans la restauration collective et les logts collectifs | NON | NON |
| Taux valorisation Journaux Revues Magazines (%) | 5,85 | 5,70 |
| Taux de valorisation VERRE (%) | 17,74 | 10,43 |
| Taux de valorisation ACIER (%) | 1,03 | 0,77 |
| Taux de valorisation ALU (%) | 0 | 0,04 |
| Taux de valorisation Emballage pour Liquide Alimentaire (%) | 0,27 | 0,22 |
| Taux de valorisation Emballage Ménager Recyclable (%) | 2,29 | 3,28 |
| Taux de valorisation PLASTIQUES (%) | 2,38 | 1,69 |

Agriculture et alimentation

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Le plan Écophyto II+ matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Le plan Écophyto II+ vient renforcer le plan précédent (plan Écophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part.

Avec 2,3 millions d'hectares cultivés en bio et un marché de près de 12 milliards d'euros, la France se positionne en deuxième position au niveau européen (derrière l'Espagne pour les surfaces et derrière l'Allemagne pour le marché). La France est première pour les grandes cultures (en surface), les poules pondeuses et les poulets de chair (en atelier de production). Les surfaces totales cultivées en bio en 2019 représentent désormais 8,5% de la surface agricole française contre 7,5 % en 2018.

Le programme "Ambition Bio 2022" prévoit de convertir 15% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique et d'assurer la fourniture de 20% de produits bio dans les repas servis dans la restauration collective hors domicile.

La loi agriculture et alimentation, dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. La plus emblématique étant celle d'introduire 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Un des outils pour parvenir notamment à ces objectifs sont les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

La crise de la Covid-19 a souligné la nécessité de regagner en souveraineté alimentaire et l'importance des circuits courts au service d'une alimentation saine, sûre et durable. Précurseurs de cette démarche, les 200 projets alimentaires territoriaux (PAT) créés depuis 4 ans en France constituent un réseau d'initiatives unique qu'il est essentiel de pérenniser et de renforcer.

| | | Aube |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Existence d'un projet alimentaire territorial | NON | Partiel |
| Nbre d'exploitations agricoles | 357 | 3 807 |
| Nbre de producteurs vendant en circuit courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP | 40 | 216 |
| Surface agricole utile du territoire | 53 305 | 392 009 |
| Surfaces agricoles et nbre d'exploitations engagées en labellisation environnementale | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire | valeur non disponible | valeur non disponible |

Actions en matière de biodiversité

Menée en partenariat avec l'État, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027.

Ambitieuse et pragmatique, elle se décline au travers de deux feuilles de route (2020-2023 et 2024-2027) dans lesquelles s'inscrivent des actions dont les principaux objectifs sont de protéger l'existant, de reconquérir les milieux dégradés, de mieux connaître pour agir, de limiter les pressions, de mobiliser tous les acteurs et d'améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité.

La stratégie régionale de Biodiversité doit être déclinée sur chaque territoire avec en particuliers l'ambition d'accroître la proportion des surfaces d'aires protégées. Ainsi l'objectif à horizon 2030 est d'atteindre 30% du territoire national en aires protégées, dont 10% en niveau de protection forte

Menée en partenariat avec l'État, les Agences de l'Eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027.

| | | Aube |
|---|--------|---------|
| Surface totale des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF,... (ha) | 28 145 | 526 379 |
| Natura 2000 ZPS (ha) | 0 | 60 344 |
| Natura 2000 ZSC (ha) | 90 | 14 883 |
| ZNIEFF 1 (ha) | 3 780 | 30 478 |
| ZNIEFF 2 (ha) | 18 727 | 92 441 |
| APPB (ha) | 34 | 362 |
| RAMSAR (ha) | 0 | 97 190 |
| ZICO (ha) | 0 | 118 725 |
| RNN (ha) | 0 | 1 854 |
| RNR (ha) | 0 | 73 |

| | | Aube |
|--|-----------------------|-----------------------|
| PNRFO (ha) | 0 | 81 931 |
| Aire de Protection AEP (ha) | 5 515 | 28 099 |
| Longueur cours d'eau en bon état (m) | 51 584 | 289 461 |
| Longueur cours d'eau totale (m) | 285 117 | 2 214 511 |
| Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II pour la continuité écolo) (%) | 6,29 | 13,07 |
| Nbre de points noirs de continuités écologiques identifiés | 5 | 60 |
| Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Surface de haies | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Existence d'un atlas communal de la biodiversité | NON | OUI partiel |
| Label « Territoires engagés pour la nature » | NON | NON |
| Label « Terre saine » | NON | NON |

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette en 2030 (Plan biodiversité 2018 et Agenda 2030). En région Grand Est, le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020, décline en particulier cette orientation dans sa règle n°16 intitulée "sobriété foncière" en précisant qu'il faut "définir à l'échelle du SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à l'horizon 2030 et tendre vers une réduction de 75% en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une période de référence de 10 ans à préciser et justifier par le document de planification et sur une analyse de la consommation réelle du foncier".

Le SCoT des territoires de l'Aube, document intégrateur, qui couvre 80% du territoire aubois, a pris en compte, lors de son élaboration, les différents règles du SRADDET. Il en résulte que lors de l'élaboration d'un document de planification sur le territoire de ce SCoT, l'application de la règle n°16 du SRADDET s'applique via les règles déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de ce SCoT.

Le reste du département est couvert par le SCoT du PETR Seine en plaine champenoise en cours d'élaboration, qui se devra, lui-aussi, de décliner ces règles sur son périmètre territorial.

| | Aube | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Etat d'avancement du PLUI | | OUI partiel |
| Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Total des flux NAF (5) vers artificialisé sur [2009 ; 2018] (ha) | 82 | 1 407 |
| Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Activités (ha) | 8 | 430 |
| Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Habitat (ha) | 71 | 859 |
| Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Mixte (ha) | 1 | 22 |
| Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Inconnue (ha) | 1 | 96 |
| Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) (ha) | valeur non disponible | valeur non disponible |
| Surfaces désartificialisées (ha) | valeur non disponible | valeur non disponible |

(5) NAF = surfaces naturelles, agricoles et forestières

Eau et assainissement

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 offre un cadre structuré et cohérent, qui engage chaque état membre de l'Union Européenne, dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Pour cela, elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen et fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines :

- la non détérioration des ressources en eau et des milieux ;
- l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 ;
- la réduction ou la suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires ;

L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2027 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Dans le département de l'Aube, la qualité des masses d'eaux souterraines est fortement marquée par la présence de nitrates en particuliers au nord du département et par les produits phytosanitaires plus ponctuellement.

La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009, dans son article 27, a fixé des objectifs plus ambitieux que la DCE sur le bon état écologique : ne pas recourir aux reports de délais pour plus d'un tiers des masses d'eau.

La détermination des aires d'alimentation des captages prioritaires est quasi intégrale, mais en revanche la mise en place de programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur ceux-ci mérite une attention toute particulière pour une plus grande efficacité de la protection de la ressource.

| | | Aube |
|---|------------------------------------|-------|
| Population raccordée à une station d'épuration d'eaux usées (%) | 45.02 | 69.84 |
| Taux de population raccordée à une step aux normes européennes (%) | 54.58 | 84.45 |
| Population prise en compte pour le calcul de taux de fuite (%) | 54.75 | 90.71 |
| Taux de fuite des réseaux du territoire (%) | valeur non disponible | 7.72 |
| Nbre de captages prioritaires et nombre de captages avec une protection et d'un plan d'actions : 5 sites avec 9 points de prelevement et 3 sites avec 7 pts avec un plan d'action | | |
| Pour l'Aube : 37 sites avec 65 points de prelevement et 17 sites avec 48 pts avec un plan d'action | | |
| Couverture du territoire par un SAGE | Oui sur une partie (Sage Armançon) | |

Conception DDT10/SCP/BGVD
 Protocole MEDDTL/MAAPRAT/IGN d'octobre 2011
 Source : ©IGN-BD CARTO®
 Date : 11/3/2021







AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain



CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN

ENTRE

La commune d'Aix-Villemaur-Pâlis, représentée par son maire Roland BROQUET ;

La commune de Chaource, représentée par son maire Florent HURPEAU ;

La commune d'Ervy-le-Châtel, représentée par son maire Roger BATAILLE ;

La communauté de communes du Pays d'Othe, représentée par son président Daniel DUCHANGE ;

La communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, représentée par son président Jean-Michel HUPFER ;

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;
d'une part,

ET

L'État, représenté par le préfet de l'Aube Stéphane ROUVÉ ;

ci-après, « l'État » ;
d'autre part,

AINSI QUE

le conseil régional du Grand Est, représenté par son président Jean ROTTNER ;

le département de l'Aube, représenté par son président Philippe PICHERY

La Banque des Territoires, représentée par sa directrice territoriale de l'Aube Vanessa CORDOBA

Le pôle d'équilibre territorial et rural Othe-Armance représenté par son président Roger BATAILLE

ci-après, les « partenaires ».
Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur dynamisme, la qualité de vie et le respect de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement durable. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la région est partenaire à travers sa politique régionale, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des Territoires. Et dans l'Aube, le département intervient en sa qualité de chef de file de la solidarité territoriale, par le biais de ses dispositifs d'aide et de l'ingénierie qu'il propose aux collectivités de son territoire.

Les collectivités signataires ont exprimé leur candidature au programme et exprimé leurs motivations :

Aix-Villemaur-Pâlis, par dossier en date du : 3 novembre 2020

Chaource, par dossier en date du : 14 novembre 2020

Ervy-le Châtel, par dossier en date du : 3 novembre 2020

Les collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la ministre de la Cohésion des territoires et les relations avec les collectivités territoriales le vendredi 11 décembre 2020, décision relayée le 17 décembre, par le préfet de l'Aube.

Article 1 : Objet de la convention d'adhésion

La présente convention a pour objet dans l'immédiat :

- > de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer leurs intentions dans l'exécution du programme Petites villes de demain (A)
- > de définir la durée, l'évolution et le fonctionnement général de la convention d'adhésion (B)

A. Engagement général des parties dans le cadre du programme Petites villes de demain

Les parties s'engagent à conjuguer leurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'État s'engage à :

- animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
- désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles
- mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à :

- mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- signer une convention opérationnelle permettant la réalisation du projet territorial qui pourra se transformer en ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

Le conseil régional s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de la Banque des territoires dont la région a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites villes de demain...]

Le conseil départemental s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses dispositifs d'aide en vigueur ainsi que le cas échéant, l'ingénierie qu'il propose, pour permettre aux collectivités de concrétiser leurs projets retenus dans le cadre du programme Petites villes de demain.

En outre, les partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

B. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État

représenté par le préfet de département.

Dans ce délai de 18 mois à compter de la signature de la convention d'adhésion :

Une convention-cadre déclinant un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adoptée. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

Pour cette convention-cadre, la commune PVD s'engage en lien avec les signataires et partenaires à :

a) Indiquer les principes d'organisation de la ou des collectivités pour assurer la coordination, la gouvernance et la qualité générale du projet, tels que :

- la composition, le fonctionnement et les missions du comité de projet qui pourra s'articuler avec la gouvernance de démarches pré-existantes comme ville moyenne
- les relations renforcées avec les partenaires, la population et les acteurs du territoire,
- le suivi du projet par un éventuel chef de projet PVD dont le cofinancement du poste sera subordonné au respect des conditions fixées dans l'annexe 1 et 2 de la convention d'adhésion
- L'appui d'une équipe-projet ou d'un comité technique pour préparer les travaux du comité de projet
- la présentation des engagements financiers des projets en comité régional des financeurs
- les outils de pilotage : tableaux de bord, indicateurs, bilans intermédiaires....
- la communication institutionnelle et partenariale aux différentes étapes du projet, notamment lorsque des actions seront financées par le plan de relance

b) présenter un état des lieux succinct, les enjeux du territoire, et l'intégration des objectifs écologiques au projet qui supposent :

- un diagnostic synthétique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) caractérisant le territoire de la commune, et susceptibles de l'impacter dans sa centralité et sa fragilité.
- la prise en compte de la crise sanitaire et des exigences de la transition écologique
- un inventaire des documents stratégiques, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager dont les contenus peuvent concourir à la revitalisation. Par exemple: les documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine (PLU, OPAH, AVAP, SCOT, SRADDET...), les programmes et contrats territoriaux (contrats de ruralité, charte de PNR...
- les enjeux hiérarchisés du territoire découlant du diagnostic permettant de valoriser ses atouts et de corriger, voire résorber ses faiblesses

c) élaborer sur la base de ce diagnostic et de ces inventaires, une stratégie de territoire cohérente et une première série d'actions qui en découlent.

- Les actions pourront comporter deux temporalités :

- ◆ le court terme, pour celles susceptibles de démarrer très rapidement afin de redynamiser l'économie et les territoires, notamment dans le cadre du plan de relance
 - ◆ le long terme, pour celles qui structurent durablement l'avenir du territoire
- Elles seront formalisées en fiches action précisant pour chaque projet le contenu, les objectifs, les indicateurs, la maîtrise d'ouvrage, le calendrier et le plan de financement prévisionnels.
 - Le programme d'actions identifiera les aides du programme nécessaires à l'élaboration, à la consolidation et à la mise en œuvre du projet de territoire.
 - À cet égard, la collectivité précisera ses besoins en ingénierie : ex/financements, études pré-opérationnelles (études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité, animation, formation, etc

La convention- cadre pourra se transformer en une convention d'opération de revitalisation du Territoire (ORT)

Sur la base de leur projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter, après avis du comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT.

Cette transformation nécessite le respect des dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et d'indiquer notamment le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention d'ORT sera signée par les collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

La signature de la convention d'ORT met fin automatiquement à la présente convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

D'une manière générale, la convention opérationnelle et la convention d'ORT pourront évoluer par voie d'avenant.

Article 2 : Portée de la convention d'adhésion Petites ville de demain

Le programme PVD s'engage dès la signature de la présente convention.

Si la commune PVD est incluse dans une intercommunalité porteuse d'un pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) cette convention d'adhésion a vocation à s'articuler avec le futur PTRTE qui sera conclu entre l'État, la région Grand Est, le département de l'Aube, les collectivités bénéficiaires et les partenaires et à y figurer en annexe.

Fait à TROYES

le 30 SEP. 2021

Roland BROQUET
Maire d'Aix-Villemaur-Pâlis



Florent HURPEAU
Maire de Chaource

Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel



Daniel DUCHANGE
Président de la Communauté de Communes du Pays d'Othe

Jean-Michel HUPFER
Président de la Communauté de Communes du Chaourçois et Val d'Armançe

Stéphane ROUVÉ
Préfet de l'Aube

Jean ROTTNER
Président du conseil régional du Grand-Est

Philippe PICHÉRY
Président du conseil départemental de l'Aube

Vanessa CORDOBA
Directrice territoriale de l'Aube de la Banque des Territoires

Vanessa Cordoba

Roger BATAILLE
Président du PETR Othe-Armançe

ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH (RU)*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

1.1. Missions du chef de projet Petites villes de demain

1.1.1. Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
 - En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

1.1.2. Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

1.1.3. Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à

l'avancement du projet ;

- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

1.1.4. Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation. Un minima de 80 % de quotité de travail à temps partiel est sollicité sur le poste. Néanmoins, si un poste à 50% est souhaité, une demande argumentée doit être adressée à la préfecture qui la remontera auprès de l'ANCT.

Le cas échéant, le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

| Collectivité | Nom Prénom | Poste et service | Mail | Téléphone |
|--|-------------------------------|--|------------------------------------|----------------|
| Mairie d'Aix- Villemaur- Pâlis | BROQUET Roland | Maire | dgs@aixvillemaurpails.fr | 03 25 46 75 00 |
| Mairie de Chaource | HURPEAU Florent | Maire | mairie.chaource@wanadoo.fr | 03 25 40 10 46 |
| Mairie d'Ervy le Châtel | BATAILLE Roger | Maire | mairie-ervy-le-chatel@wanadoo.fr | 03 25 70 50 36 |
| CC du Pays d'Othe | DUCHANGÉ Daniel | Président | contact@cc-po.fr | 03 25 46 70 63 |
| CC du Chaourçois et du Val d'Armanche | HUPFER Jean-Michel | Président | jean-michel.hupfer@aube.fr | 03 25 70 63 34 |
| Préfecture Aube | Héry RAMILUAO NA | Chef du SCIAT | hery.ramiljaona@aube.gouv.fr | 03 25 42 36 10 |
| Préfecture Aube | Estelle Paleni | Cheffe du pôle appui territorial | estelle.paleni@aube.gouv.fr | 03 25 42 37 70 |
| Région Grand Est | Adeline HENRY | Chargée de mission Service Aménagement | adeline.henry@grandest.fr | 03 26 70 89 51 |
| Région Grand Est | Pierre- François GITTON | Directeur de la Maison de la région Troyes/ Chaumont | pierre-francois.gitton@grandest.fr | 03 26 70 31 19 |
| Région Grand Est | Isabelle ROUX | Chargée de mission contractualisation - Direction de la Cohésion des Territoires | isabelle.roux@grandest.fr | 03 26 70 89 06 |
| Région Grand Est | Jean-Joseph PHILIPPON | Chef du service Développement territorial - Maison de la région Troyes/ Chaumont | jean-joseph.philippon@grandest.fr | 06 08 40 62 10 |
| Département de l'Aube | Isabelle DARNEL | Directrice générale adjointe | isabelle.darnel@aube.fr | 03 25 42 52 34 |

| | | | | |
|------------------------|-----------------|--|------------------------------------|----------------|
| Banque des Territoires | Vanessa CORDOBA | Directrice de la Banque des Territoires | Vanessa.cordoba@caissedesdepots.fr | 03 26 69 36 55 |
| Banque des Territoires | Vivien PEYTEL | Chargé de développement territorial Aube | vivien.peytel@caissedesdepots.fr | 06.07 09 96 15 |
| PETR Othe-Armance | Roger BATAILLE | Président | dgs@cc-po.fr | 03 25 46 70 63 |

Comité syndical du PETR Othe-Armance du 20 décembre 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUBE
Arrondissement de Troyes
PETR Othe-Armance
27 avenue Tricoche Maillard
AIX-EN-OTHE
10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU PETR OTHE-ARMANCE**

SÉANCE DU 20 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 40

Présents : 26

Votants : 26

L'An deux mille vingt et un,

le 20 DECEMBRE 2021

à 19h00

le Comité syndical du PETR Othe-Armance, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger BATAILLE.

Date de la convocation :
14 décembre 2021

Date d'affichage :
14 décembre 2021

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard SADY

Étaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

Romain ARNAUD, Roger BATAILLE, Nadège DUDAS-MASSON, Daniel DUCHANGE, Roland FRELIN, Florent HURPEAU, Bernard SADY, Dominique LHOMME, Laurent L'ETROP, Antoine GUEBEN, Claude LENOIR, Christian DE BRUIN, Patrick LECONTE, Pierre POILVE, Christian COLLOT, Bernard ANXIONNAZ, Jannick DERAËVE, Etienne GHISALBERTI, Gilles PLOUVIEZ, Gérard TRUTAT, Lionel BERTIN, Philippe ETCHETO, Florent GAUROIS,

Absent(s) excusés(s) ayant donné pouvoir :

Christian LANGARD a donné pouvoir à Monsieur Pierre POILVE,
Jean-Michel HUPFER a donné pouvoir à Monsieur Pierre POILVE,
Thierry LORNE a donné pouvoir à Monsieur Christian COLLOT,

Absent(s) excusés(s) :

Claire ADAM, Gilles DE COCKBORNE, Jean-Pierre GITZHOFFEN, Anne Lise DURAND, Emeline DE BRUIN, Christie DEZERT, Martine MARTINOT, Daniel BLANC, Sylvie MERIO-TANNEAU, Bruno VIAL, Eric PETIT, Daniel HOUARD, Monsieur Yves BERTHELEMY, Nicole JANSSENS, Gilbert BONNETERRE, François DELCHER, Isabelle DICKIE, Dominique FOUTRIER, Roland BROQUET, Sylvie VELUT, Chantal MARQUAIS, Matthieu BANCERON, Yves BERTHELEMY, Jean-Michel HUPFER,

Étaient présents SANS POUVOIR :

Gilles PRESTAT, Monsieur BENTO, Denis PELLETIER,

DELIBERATION N°2021/14

**OBJET : PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE (PTRTE)**

Les Communautés de Communes du Chaourçois Val d'Armance et du Pays d'Othe ont délégué au PETR Othe Armance la signature du Pacte Territorial de Relance et de Transition

Ecologique (PTRTE). Suite au premier comité de pilotage du 23 Novembre, il a été acté que cette signature devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2021.

Le PTRTE est une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

A noter : le Conseil Départemental sera également signataire du PTRTE.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et signé le 30 mars 2021 par l'État en région.

Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, le Département, la Région, l'Etat et ses opérateurs

C'est :

- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE (avec bilan écologique)
- COHÉSION territoriale et coopérations, maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, culture, loisirs... et coopération entre territoires
- ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)

Le PTRTE s'appuie sur les schémas existants (SCoT, SRADDET, ...) et sur le projet de territoire du PETR Othe Armance approuvé en décembre 2019.

Le Pacte couvre les Communautés de communes du Pays d'Othe et du Chaourçois Val d'Armance.

Deux catégories de projets seront identifiées dans le présent pacte :

- ceux financés par le plan de relance, en mesure de démarrer rapidement (réalisation en 2021 ou 2022)
- et ceux « à faire mûrir » s'inscrivant à plus long terme d'ici 2026.

A noter que des projets portés par des maîtres d'ouvrage du secteur privé (entreprises, associations, etc..) financés ou pas par le plan de relance, et situés dans le périmètre de l'intercommunalité peuvent figurer dans le tableau ci-après.

A noter : le vivier de projets sera mis à jour annuellement.

- Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
- Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
- Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- Les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc.

La proposition d'un PTRTE à l'échelle du PETR OTHE ARMANCE, présentée avec les 2 communautés de communes membres a été validée par l'État, la région GRAND EST et le Département de l'Aube, et les propositions de « projets structurants » ont été recueillis auprès des communautés et des communes du territoire, en vue d'une priorisation validée par l'État et la région. Dès lors que ces propositions seront validées pour l'année 2021, il est proposé que le comité syndical autorise le président du PETR à signer les documents afférents à ce pacte pour 2021.

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

VALIDE les projets inscrits au PTRTE.

AUTORISE le Président à signer la convention PTRTE.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Sulvent les signatures des membres présents.
Pour copie conforme.
Le Président, Roger BATAILLE*



